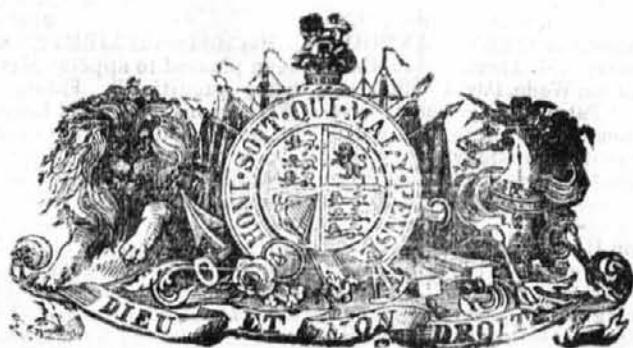




Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 27 MAI 1882.

Nominations.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nominations de commissaires d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en Conseil en date du 19 mai courant (1882), de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Kamouraska, Sainte-Anne la Pocatière No. 1.—M. William Ouellet, en remplacement de M. Daniel Fortier, qui a laissé la municipalité.

Comté de l'Islet, Saint-Jean Port-Joli.—M. Eugène Gamache, en remplacement de M. Cyprien Jean, qui a laissé la municipalité.

Comté de Maskinongé, Rivière du Loup, No. 1.—M. Edouard Bourret, en remplacement de M. François-Xavier Lambert, décédé.

Comté de Québec, Saint-Félix du Cap-Rouge.—M. Alfred Girard, en remplacement de M. Onésime Blanchette, qui a laissé la municipalité. 1681

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 17 mai 1882.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR d'établir une cour pour la décision sommaire des petites causes dans la municipalité des cantons de De Salaberry et Wolfe, comté d'Argenteuil, et de nommer comme commissaires MM. Michel Campeau, W. John McAlister, Herménégilde Meilleur, Félix Lauzon et Noé Filion.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 27th MAY, 1882.

Appointments.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Appointment of school Commissioners.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in Council dated the 19th of May instant, (1882), to make the following appointments, to wit :

County of Kamouraska, Sainte Anne la Pocatière No. 1.—Mr. William Ouellet, *vice* Mr. Daniel Fortier, who has left the municipality.

County of l'Islet, Saint-Jean-Port-Joli.—Mr. Eugène Gamache, *vice* Mr. Cyprien Jean, who has left the municipality.

County of Maskinongé, Rivière du Loup, No 1.—Mr. Edouard Bourret, *vice* Mr. François-Xavier Lambert, deceased.

County of Québec, Saint-Félix du Cap Rouge.—Mr. Alfred Girard, *vice* Mr. Onésime Blanchette, who has left the municipality. 1682

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 17th May, 1882.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to establish a court for the summary trial of small causes in the municipality of the townships of De Salaberry and Wolfe, county of Argenteuil, and to appoint as commissioners Messrs. Michel Campeau, W. John McAlister, Herménégilde Meilleur, Félix Lauzon and Noé Filion.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 17 mai 1882.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Alexander Pridham, Augustin B. Filion, John Wade, David Williamson, jr., Daniel Reeves et Patrick Kelly, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la municipalité du canton de Grenville, dans le comté d'Argenteuil. Ancienne commission révoquée.

Il a aussi plu à Son Honneur de nommer l'honorable George Bryson et MM. William Gillis, Théophile Soucis, Germain Leclaire, Alexandre Proudfoot, John Young et George Bryson, jr., commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la municipalité du canton de Mansfield, comté de Pontiac. Ancienne commission révoquée.

1669

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 22 mai 1882.

Avis est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par Louis Leclerc, écuyer, notaire, de la cité de Québec, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Louis Falardeau, en son vivant, notaire, de la cité de Québec, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict. ch. 33.

1671

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 23 mai 1882.

Avis est par le présent donné qu'en conformité de l'acte passé par la Législature de Québec, 39 Victoria, ch. 33, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par ordre en date du 20 mai courant (1882), de permettre que les minutes, répertoire et index de Fénélon Louis Mongeon, Volfroy Vincelette et Clément Vincelette, écuyers, notaires, de la ville d'Iberville, soient remis à Jean-Baptiste Hormidas Beauregard, écuyer, notaire, de la dite ville d'Iberville.

1675

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexions et délimitations de municipalités scolaires, en vertu de la 5ème sect., 41 Vict., ch. 6.

Demande que le cinquième rang de Saint-Léon de Standon, soit annexé à la municipalité scolaire du canton de Standon, dans le comté de Dorchester.

1677

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection d'une nouvelle municipalité scolaire.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 19 mai courant (1882), d'ériger en municipalité scolaire distincte le canton de Ponsonby, dans le comté d'Ottawa, sous le nom de Sainte-Valérie, avec les limites qui lui sont assignées comme tel canton.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 17th May, 1882.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Alexander Pridham, Augustin B. Filion, John Wade, David Williamson, jr., Daniel Reeves and Patrick Kelly, commissioners for the summary trial of small causes in the municipality of the township of Grenville, in the county of Argenteuil. Former commission revoked.

His Honor has also been pleased to appoint the Honorable George Bryson and Messrs. William Gillis, Théophile Soucis, Germain Leclaire, Alexander Proudfoot, John Young and George Bryson, jr., commissioners for the summary trial of small causes in the municipality of the township of Mansfield, county of Pontiac. Former commission revoked.

1670

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE,

Québec, 22nd May, 1882.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor by Louis Leclerc, esquire, notary, of the city of Quebec, praying for the transfer in his favor of the minutes, repertory and index of the late Louis Falardeau, in his lifetime, notary, of the city of Quebec, under the authority of the dispositions of the act 39 Victoria, ch. 33.

1672

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 23rd May, 1882.

Notice is hereby given that pursuant to the act passed by the Quebec Legislature, 39 Victoria, ch. 33, His Honor the Lieutenant Governor in Council has been pleased, by order dated the 20th of May instant, (1882), to allow the minutes, repertory and index of the late Fénélon Louis Mongeon, Volfroy Vincelette and Clément Vincelette, esquires, notaries of the town of Iberville, to be transferred to Jean-Baptiste Hormidas Beauregard, esquire, notary, of the said town of Iberville.

1676

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application to annex and bound school municipalities, in virtue of the 5th sec. 41st Vict., ch. 6.

Application that the fifth range of Saint Leon de Standon, be annexed to the school municipality of the township of Standon, in the county of Dorchester.

1678

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Erection of a new school municipality.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in Council, dated the 19th of May instant, (1882), to erect into a distinct school municipality the township of Ponsonby, in the county of Ottawa, under the name of Sainte Valérie, with the limits which are assigned to it as such township.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

Est par le présent donné qu'il y aura une assemblée des examinateurs nommés par le comité catholique du conseil de l'instruction publique pour l'examen des candidats à la charge d'inspecteurs d'écoles, dans les salles de l'Ecole Normale Laval, mercredi, le cinquième jour de juillet prochain, à neuf heures du matin. Toute personne qui désire se présenter doit envoyer d'ici au 27 juin prochain, sa requête et la somme de six piastres, ainsi que tous les documents exigés par le règlement adopté par le dit comité, à sa séance du 25 mai 1877.

GEDEON OUIMET,
Surintendant.
1679

Québec, 22 mai 1882.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de "l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social", des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du dix-neuf avril, mil huit cent quatre-vingt-deux, incorporant Henry William Boardman, manufacturier, de Laconia, dans le New-Hampshire, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Michel Esdras Bernier et Raphaël Ernest Fontaine, écuyer, avocat, tous deux de la paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur, dans le comté de Saint-Hyacinthe, Lewis Francis Morison, écuyer, avocat, Octave Bernard, entrepreneur, Joseph Morin, marchand, Adélard Caouette, teneur de livres, John Stott, manufacturier, Charles Ledoux, marchand, Louis Paul Morin, manufacturier, tous de la cité de Saint-Hyacinthe, et Jean-Baptiste Brousseau, de la dite cité de Saint-Hyacinthe, et Louis Brousseau, de la dite paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, marchands, faisant commerce en société dans la dite cité de Saint-Hyacinthe, sous les nom et raison de Brousseau et Frère, dans le but d'établir et faire fonctionner une fabrique de tricots en laine ou en coton et autres substances, sous le nom de "The Saint Hyacinthe Abel Hosiery Company," avec un fonds social s'élevant en totalité à cinquante mille piastres, divisé en cinquante parts, de mille piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt-troisième jour de mai 1882.

ET. THEOD. PAQUET,
Secrétaire.

1693

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Adj. 4946.

Canton de Ham.

$\frac{1}{2}$ S. O. du lot 3, dans le 2e rang.

Canton de Stratford.

Lot 5, dans le 7e rang S. O.

Adj. 4947.

Canton de Warwick.

$\frac{1}{2}$ N. E. du lot 4, dans le 9e rang S. O.

Adj. 4950.

Canton de Garthly.

Lot "H" dans le 1er rang S. E.

E. E. TACHÉ,
Asst. Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 25 mai 1882.

1695

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

NOTICE

Is hereby given that there will be a meeting of the board of examiners appointed by the catholic committee of the council of public instruction, for the examination of candidates for the office of school inspector, at Quebec, in the hall of the Laval Normal School, on Wednesday, the fifth day of July next, at nine o'clock in the forenoon. Any person desiring to present himself for this examination must send to the undersigned, on or before the 27th of June next, his petition with the sum of six dollars, and also all the documents required by the rule, passed by the said committee, at its sitting of the 25th May, 1877.

GEDEON OUIMET,
Superintendent.
1680

Quebec, 22nd May, 1882.

Public notice is hereby given that in virtue of the Joint Stock Companies Incorporation Act, letters patent have been issued, under the great seal of the Province of Quebec, dated the nineteenth day of April, one thousand eight hundred and eighty two, incorporating Henry William Boardman, manufacturer, of Laconia, in New Hampshire, one of the United States of North America, Michel Esdras Bernier and Raphael Ernest Fontaine, esquire, advocate, both of the parish of Saint Hyacinthe le Confesseur, in the county of Saint Hyacinthe, Lewis Francis Morison, esquire, advocate, Octave Bernard, contractor, Joseph Morin, merchant, Adélard Caouette, book-keeper, John Stott, manufacturer, Charles Ledoux, merchant, Louis Paul Morin, manufacturer, all of the city of Saint Hyacinthe, and Jean-Baptiste Brousseau, of the said city of Saint Hyacinthe, and Louis Brousseau, of the said parish of Saint Hyacinthe le Confesseur, merchants, doing business in partnership in the said city of Saint Hyacinthe, under the style and firm of Brousseau & Frère, to establish and operate a manufactory of knitted goods in wool or in cotton and other substances, under the name of "The Saint Hyacinthe Abel Hosiery Company," with a total capital stock of fifty thousand dollars, divided in fifty shares of one thousand dollars each.

Given at the office of the secretary of the Province of Quebec, this twenty third day of May 1882.

ET. THEOD. PAQUET,
Secretary.

1694

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list:

Adj. 4946.

Township of Ham.

S. W. $\frac{1}{4}$ lot 3, in 2nd range.

Township of Stratford.

Lot 5, in 7th range S. W.

Adj. 4947.

Township of Warwick.

N. E. $\frac{1}{4}$ lot 4, in 9th range S. W.

Adj. 4950.

Township of Garthly.

Lot "H" in 1st range S. E.

E. E. TACHÉ,
Assist. Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 25th May, 1882.

1696

COPIE du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 10 mai 1882, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 11 mai 1882.

No. 152.

PRÉSENTS :

L'honorable M. Chapleau, au fauteuil,
 " " Loranger,
 " " Lynch,
 " " Flynn,
 " " Paquet,
 " " Wurtele,
 " " Dionne,
 " " de la Bruère, en Conseil.

Concernant la publication des avis, etc., du Conseil Municipal du canton de Barford, comté de Stanstead.

L'honorable Secrétaire de la Province, avec un mémoire en date du neuf mai courant (1882), soumet au Conseil une requête du trois avril dernier, par laquelle le conseil municipal du canton de Barford, comté de Stanstead, demande que l'ordre en conseil du dix mars 1856, autorisant le dit conseil municipal à publier ses avis, règlements et résolutions dans la langue anglaise seulement, soit révoqué ;

Que la dite requête est basée sur une résolution du dit conseil municipal, en date du vingt-trois mars dernier (1882), dans laquelle il est énoncé qu'en justice pour les contribuables de la municipalité, les avis, règlements et résolutions devraient être publiés dans les deux langues, française et anglaise.

L'honorable Secrétaire recommande en conséquence que l'ordre en conseil ci-dessus cité, soit révoqué.

Le comité concourt dans cette recommandation et le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,

(Signé,)

1613 2

GUSTAVE GRENIER,

Dép. Gref. Cons. Ex.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

51^e RÈGLE.—Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal éclusé, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de compagnies à fonds social ; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le ré-arpentage d'aucun township, ligne ou concession ; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur — exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul

COPY of the report of a committee of the Honorable the Executive Council, dated the 10th of May, 1882, approved by the Lieutenant Governor on the 11th of May, 1882.

No. 152.

PRESENT :

The Honorable Mr. Chapleau, in the chair.
 " " Loranger,
 " " Lynch,
 " " Flynn,
 " " Paquet,
 " " Wurtele,
 " " Dionne,
 " " De la Bruère, in council.

Concerning the publication of the notices &c., of the municipal council of the township of Barford, county of Stanstead.

The honorable Provincial Secretary, with a memorandum dated the ninth of May instant, (1882), lays before the council a petition dated the third of April last, by which the municipal council of the township of Barford, county of Stanstead, praying that the Order in Council of the tenth of March, 1856, authorizing the said municipal council to publish its notices, by laws and resolutions in the english language only, be revoked.

That the said petition is based upon a resolution of the said municipal council, dated the twenty third of March last (1882), in which it is set forth that, in justice to the rate-payers of the municipality, the rules, by-laws and resolutions should be published in both the french and english languages.

The honorable Secretary recommends, accordingly, that the Order in Council herein above cited, be revoked.

The committee concurs in this recommendation and submits it for the Lieutenant Governor's approval.

Certified,

(Signed,)

1614

GUSTAVE GRENIER,

Dep. Clerk of the Executive Council.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE

51st RULE.—All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line ; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work ; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company ; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community ; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one news-paper in the english, and in one news paper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication de (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

52e RÈGLE.—Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

L. DELORME,
Greffier A. L.

1473

And any person who shall make application, shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

52nd RULE.—Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

L. DELORME,
Clerk F. A.

1474

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*

Dame Philomène Mongeau, du township d'Ely, dans le dit district de Bedford, épouse de François Dubois, du même lieu, cultivateur, a institué ce jour une action en séparation de corps et de biens contre son dit époux.

JNO. P. NOYES,
Procureur de la Demanderesse.

Sweetsburgh, 22 mai 1882. 1691

Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dame Susan Maria Bedell, du canton de Newport, en le district de Saint-François, épouse de Dudley A. Williams, de Newport susdit, cultivateur, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Dudley A. Williams, du dit canton de Newport, cultivateur, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Procureurs de la demanderesse.

Sherbrooke, 17 mai 1882. 1635 2

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 303.

Dame Malvina Roy, des cité et district de Montréal, épouse de Elzéar Augé, menuisier, du même lieu, a instituée contre son dit époux une action en séparation de biens.

J. A. DAVID,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 5 mai 1882. 1549 3

Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

Dame Sophie Lamy, épouse de Edouard Paquin, de la paroisse de Saint-Léon, dans le district de Trois-Rivières, et dûment autorisée, a ce jour instituée contre son époux une action en séparation de biens.

A. L. DESAULNIERS,
Procureur de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 3 mars 1882. 1523 4

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, }
District of Bedford. } *Superior Court.*

Dame Philomène Mongeau, of the township of Ely, in said district of Bedford, wife of François Dubois, of the same place, farmer, has this day instituted an action *en séparation de corps et de biens* against her said husband.

JNO. P. NOYES,
Attorney for Plaintiff.

Sweetsburgh, 22nd May, 1882. 1692

Province of Quebec, }
District of Saint Francis. } *Superior Court.*

Dame Susan Maria Bedell, of the township of Newport, in the district of Saint Francis, wife of Dudley A. Williams, of Newport aforesaid, farmer, duly authorized to *ester en justice*, Plaintiff;

vs.

Dudley A. Williams, of the said township of Newport, farmer, Defendant.
An action for separation from bed and board and of property has been issued in this cause.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Attorneys for Plaintiff.

Sherbrooke, 17th May, 1882. 1636

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 303.

Dame Malvina Roy, of the city and district of Montreal, wife of Elzéar Augé, joiner, of the same place, has instituted against her said husband an action for separation as to property.

J. A. DAVID,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 5th May, 1882. 1550.

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } *Superior Court.*

Dame Sophie Lamy, wife of Edouard Paquin, of the parish of Saint Léon, in the district of Three Rivers, and duly authorised, has, this day, instituted against her husband an action *en séparation de biens*.

A. L. DESAULNIERS,
Attorney for Plaintiff.

Three Rivers, 8th March, 1882. 1524

Avis est par le présent donné qu'une assemblée générale des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi, sera tenue au bureau de la compagnie, No. 7, Carré Place d'Armes, Montréal, mercredi, 7 juin, à 2 heures P. M., pour prendre en considération un contrat supplémentaire fait avec le contracteur pour la construction du chemin, et si le dit contrat est approuvé, pour agir en vertu d'icelui et pour telles autres affaires qui pourront être mises devant l'assemblée.

ROBERT WATSON

Sec.-Trés. Cie Chemin de Fer V. M.

Montréal, 3 mai 1882.

1507 4

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Esther Lazarus, de la cité de Montréal, épouse de Levi Abrahams, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Levi Abrahams, commerçant, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été prise en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 29 avril 1882.

1515 4

District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dame Delphine Beauchamps, du village de Princeville, épouse de Pierre Bourgoin, tanneur, du même lieu, a, ce jour, intentée une action en séparation de biens contre son dit époux.

LAURIER & LAVERGNE,

Avocats de la Demanderesse.

Arthabaskaville, 18 avril 1882.

1513 4

District de Bedford, }
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 2819.

Une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée par Dame Emily Jane Smith, épouse de Luke Ford, du canton de West Bolton, en le comté de Brome et district de Bedford, en cette Province de Québec, et dûment autorisée à ester en justice contre son dit mari.

GEORGE G. FOSTER,

Procureur de la Demanderesse.

Sweetsburgh, Qué., 3 avril 1882.

1649 2

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Ellezerée Leroy, épouse de Joseph Stanislas Berthiaume, teneur de livres, de la cité et du district de Montréal, a, ce jour, instituée une action en séparation de biens contre son dit époux.

TRUDEL, CHARBONNEAU,

TRUDEL & LAMOTHE,

Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 17 mai 1882.

1653 2

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 273.

Dame Ezilda Bougie, des cité et district de Montréal, épouse de Didier Léonard, cloutier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Didier Léonard, cloutier, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,

Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 4 mai 1882.

1521 4

Notice is hereby given that a general meeting of the Shareholders of the Missisquoi Valley Railway Company will be held at the Company's office, No. 7, Place d'Armes Square, Montreal, on Wednesday, 7th June, at 2 o'clock P. M., to take into consideration and if approved to act upon a supplementary contract with the contractors for the construction of the railway, and for such other business as may be brought before the meeting.

ROBERT WATSON,

Sec.-Treas. M. V. Ry Co.

1508

Montreal, 3rd May, 1882.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Esther Lazarus, of the city of Montreal, wife of Levi Abrahams, of the same place, trader, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

Levi Abrahams, of the same place, trader, Defendant.

An action for separation as to property has been issued in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 29th April, 1882.

1516

District of Arthabaska. } *Superior Court.*

Dame Delphine Beauchamps, of the village of Princeville, wife of Pierre Bourgoin, tanner, of the same place, has, to-day, instituted against her said husband an action for separation as to property.

LAURIER & LAVERGNE,

Plaintiff's attorneys.

Arthabaskaville, 18th April, 1882.

1514

District of Bedford, }
Province of Quebec. } *Superior Court.*
No. 2819.

An action en séparation de biens has, this day, been instituted by Dame Emily Jane Smith, wife of Luke Ford, of the township of West Bolton, in the county of Brome and district of Bedford, in this Province of Quebec, and duly authorized to ester en justice against her said husband.

GEORGE G. FOSTER,

Attorney for Plaintiff.

Sweetsburgh, Que., 3rd April, 1882.

1650

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Ellezerée Leroy, wife of Joseph Stanislas Berthiaume, book-keeper, of the city and district of Montreal, has, this day, instituted against her said husband an action en séparation de biens.

TRUDEL, CHARBONNEAU,

TRUDEL & LAMOTHE,

Attorneys for the Plaintiff.

Montreal, 17th May, 1882.

1654

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 273.

Dame Ezilda Bougie, of the city and district of Montreal, wife of Didier Léonard, of the same place, nail-maker, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

Didier Léonard, nail-maker, of the same place, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,

Plaintiff's Attorneys.

Montreal, 4th May, 1882.

1522

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Bte. Emond, hôtelier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le vingt-sixième jour de juin prochain, le sousigné s'adressera à cette cour pour en obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN-BTE. EMOND.

Par DESJARDINS & LAFONTAINE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 25 mai 1882. 1699

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Paul Brodeur, failli.

Mardi, le vingtième jour de juin prochain, le sousigné s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

PAUL BRODEUR,

Sherbrooke, 5 mai 1882. 1531 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Adélard Jodoin, failli.

Le deuxième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge.

ADELARD JODOIN,
Per OUMET & HUGHES,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 20 avril 1882. 1429 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Québec, } *Cour Supérieure.*
Montréal. }

Dans l'affaire de P. Lapointe, failli.

Le seizième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour une décharge sous ledit acte.

P. LAPOINTE,
Montréal, 11 mai 1882. 1597 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Thomas Bowes Murphy et Francis Alphonse Quinn, de la cité et du district de Montréal, manufacturiers et commerçants, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société sous les nom et raison de Murphy, Quinn and Company, faillis.

Lundi, le dix-neuvième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

THOMAS BOWES MURPHY,
FRANCIS ALPHONSE QUINN,
Par T. & C. C. DeLORIMIER,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 mai 1882. 1661 2

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Emond, hotel keeper and merchant, of the city of Montreal, an Insolvent.

On the twenty sixth day of June next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

JEAN-BTE. EMOND.

Per DESJARDINS & LAFONTAINE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 25th May, 1882. 1700

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Paul Brodeur, an Insolvent.

On Tuesday, the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under said act and amendments.

PAUL BRODEUR,

Sherbrooke, 5th May, 1882. 1532

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Adélard Jodoin, an Insolvent.

On the second day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

ADELARD JODOIN,
Per OUMET & HUGHES,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 20th April, 1882. 1430

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Québec, } *In the Superior Court*
Montréal. }

In the matter of P. Lapointe, an Insolvent.

On the sixteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

P. LAPOINTE,
Montreal, 11th May, 1882. 1598

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Thomas Bowes Murphy and Francis Alphonse Quinn, of the city and district of Montreal, manufacturers and traders, as well individually as having done business in partnership under the name and firm of Murphy, Quinn and Company, Insolvents.

On Monday, the nineteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

THOMAS BOWES MURPHY,
FRANCIS ALPHONSE QUINN,
Per T. & C. C. DeLORIMIER,
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 10th May, 1882. 1662

Règles de Cour.

Province de Québec, } *Cour de Circuit pour le*
District de Montréal. } *district de Montréal.*
No. 7029.

Le dix-neuvième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

PRESENT :—L'honorable M. le Juge MATHIEU.
Joseph Odilon Dupuis *et al.*, Demandeurs ;

vs.

Denis Edmond Martineau, Défendeur ;
et

Delle Eliza Martineau et Isidore Leclaire,
Opposants.

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit Denis Edmond Martineau, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau du Greffier de la Cour de Circuit, à Montréal, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite *Gazette*, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par Ordre,)

HUBERT, HONEY & GENDRON,
G. C. C.

1667

Ventes par le Shérif—Beauce

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } JOSEPH GUILLAUME
No. 1070. } BOSSE, de la cité de
Québec, écuyer, avocat, Demandeur ; contre
DAME ALICE BRENNAN, épouse de William
Redmond, cultivateur, tous deux de la paroisse
de Saint-Edouard de Frampton, et le dit WILLIAM
REDMOND, pour autoriser sa dite épouse,
Défendeurs, savoir :

Une terre sise et située en le township de Frampton, paroisse de Saint-Edouard, étant le quart sud-ouest du lot de terre numéro vingt et un, du premier rang, contenant quatre-vingt-huit acres de terre en superficie, plus ou moins ; bornée au nord-est au chemin Royal du premier rang, au sud-ouest à la seigneurie Saint-Joseph, au sud à la veuve James Lanagan, et au nord à Eugène Bisson—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Saint-Hénédine, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint Joseph, Beauce, 26 avril 1882. 1421 2
[Première publication, 29 avril 1882.]

Rules of Court.

Province of Québec, } *Circuit Court for the*
District of Montreal. } *district of Montreal.*
No. 7029.

The nineteenth day of April, one thousand eight hundred and eighty two.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice MATHIEU.
Joseph Odilon Dupuis *et al.*, Plaintiffs ;

vs.

Denis Edmond Martineau, Defendant ;
and

Miss Eliza Martineau and Isidore Leclaire,
Opposants.

The court doth order that, by a notice in the french and english languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Denis Edmond Martineau, the defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause, in the office of the Clerk of the Circuit Court, at Montreal, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said *Gazette*, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By Order,)

HUBERT, HONEY & GENDRON,
C. C. C.

1668

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } JOSEPH GUILLAUME
No. 1070. } BOSSE, of the city of
Quebec, esquire, advocate, Plaintiff ; against
DAME ALICE BRENNAN, wife of William
Redmond, farmer, both of the parish of Saint
Edouard de Frampton, and the said WILLIAM
REDMOND, to assist and authorize his said wife,
Defendant, to wit :

A land situate and being in the township of Frampton, parish of Saint Edouard, being the south west quarter of lot of land number twenty one, of the first range, containing eighty eight acres of land in superficies, more or less ; bounded on the north east by the Queen's road of the first range, on the south west by the seigniorie Saint Joseph, on the south by the widow James Lanagan, and on the north by Eugène Bisson—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Dorchester, in the parish of Saint Henedine, on the FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of August next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 26th April, 1882. 1422
[First published, 29th April, 1882.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **DAVID RATTRAY**, de la
No. 1467. } Cité de Québec, marchand,
Demandeur; contre **LOUIS PEPIN DIT LACHANCE**,
du township de Broughton, dans le comté et
le district de Beauce, Défendeur, savoir :

Le quart nord-ouest du lot neuf, dans le huitième rang du canton de Broughton, contenant environ cinquante acres de terre; borné au sud-est par Etienne Vachon, et au nord-ouest par Jean Perron—sans bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le DOUZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 3 avril 1882. 1191 3
[Première publication, 8 avril 1882.]

Ventes par le Shérif—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes avant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Brome.

Bedford, à savoir : } **EDWARD C. PERKINS**,
No. 2758. } Demandeur; contre les
terres et tenements de **DAVID HAMMOND**,
Défendeur.

1. Le quart sud-ouest du lot de terre numéro vingt-quatre, dans le sixième rang des lots du dit canton de Potton, supposé contenir cinquante acres de terre, plus ou moins, (à l'exception d'environ un acre de terre en superficie, à distraire du côté ouest du dit morceau de terre, étant de forme irrégulière et tel que maintenant enclos par une clôture et occupé par un nommé Edwin D. Dingman), et

2. Un morceau de terre contenant environ un acre en superficie, de forme triangulaire, à distraire du coin nord-est du quart sud-est du lot numéro vingt-quatre, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Potton; borné à l'ouest par le côté est du chemin conduisant de Bolton Centre à Mansonville, à l'est par le morceau de terre ci-dessus décrit, et au sud par une clôture déjà faite—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites, (à l'exception de la moitié sud du quart sud-ouest du lot de terre numéro vingt-quatre, dans le dit sixième rang des lots du dit canton de Potton, vendu par le dit David Hammond à Albert Little et Malcolm Townsend.)

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, en le canton de Brome et district de Bedford, LUNDI, le TRENTIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **DAVID RATTRAY**, of the
No. 1467. } City of Quebec, merchant,
Plaintiff; against **LOUIS PEPIN DIT LACHANCE**,
of the township of Broughton, in the county and
district of Beauce, Defendant, to wit :

The north west quarter of lot number nine, in the eighth range of the township of Broughton, containing about fifty acres of land; bounded on the south east by Etienne Vachon, and on the north west by Jean Perron—without buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty sixth day of June next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 3rd April, 1882 1192
[First published, 8th April, 1882.]

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the county of Brome.

Bedford, to wit : } **EDWARD C. PERKINS**,
No. 2758. } Plaintiff; against the lands
and tenements of **DAVID HAMMOND**, Defen-
dant.

1. The south west quarter of the lot of land number twenty four, in the sixth range of lots in the said township of Potton, supposed to contain fifty acres of land, be the same more or less, (save and except therefrom about one acre of land in superficies, measured off from the west side of said piece of land, being of an irregular shape or form and as now included in by a fence and occupied by one Edwin D. Dingman), and

2. A piece of land containing about one acre in superficies, of an triangular form, measured out of the north east corner of the south east quarter of the lot number twenty four, in the fifth range of lots in the said township of Potton; bounded on the westerly side by the easterly side of the road leading from Bolton Centre to Mansonville, on the east by the piece of land above described, and on the south by a fence already erected thereon—together with all the buildings and improvements made and erected thereon, (save and except the south half or moiety of the south west quarter of the lot of land number twenty four, in the said sixth range of lots in the said township of Potton, sold by the said David Hammond to Albert Little and Malcolm Townsend.)

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on MONDAY, the THIRTY FIRST day of JULY next, at the hour

heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'août prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 20 mai 1882.
[Première publication, 27 mai 1882.] 1673

ALIAS FIERI FACIAS.
Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.
Bedford, à savoir, } **DAME SARAH KNOWL-**
No. 2432. } **TON,** Demanderesse ;
contre les terres et tenements d'ASA B. FOSTER
et al. es-qualités, Défendeurs.

Ces étendues de terre sises et situées dans le canton de Shefford, district de Bedford, faisant partie des lots numéro vingt-un et vingt-deux, dans le troisième rang des lots situés dans le dit canton de Shefford; bornées et décrites comme suit : au nord (la partie du lot numéro vingt-un), par le côté sud du carré du Dépôt, dans le village de Waterloo, et la partie du lot numéro vingt-deux, par la ligne sud du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, à l'est par J. R. Clark ou représentants, au sud partie par Amasa E. Knowlton, et partie par Mrs. Shaw, et à l'ouest partie par Mrs. Shaw, et partie par le chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, tel que le tout se poursuit et comporte, les dites étendues de terre étant plus particulièrement connues et désignées comme étant les lots numéros mille vingt-neuf (1029) et mille trente-quatre (1034), sur le plan et au livre de renvoi du cadastre du dit village de Waterloo—ensemble les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, LUNDI, le TROISIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 22 avril 1882. 1385 2
[Première publication, 29 avril 1882.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit—District de Joliette.
No. 1247. } **LEON LAMARCHE,** Deman-
deur; **GEORGES PELTIER** et
al., Défendeurs.

Une terre située en la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, dans le district de Joliette, au lieu appelé Côte Georges, de la contenance de trois arpents de front sur dix-sept arpents et demi de profondeur; et de là ne prenant qu'un arpent et demi de front sur six et demi de profondeur;

of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of August next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 20th May, 1882. 1674
[First published, 27th May, 1882.]

ALIAS FIERI FACIAS.
Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.
Bedford, to wit: } **DAME SARAH KNOWL-**
No. 2432. } **TON,** Plaintiff; against the
lands and tenements of ASA B. FOSTER et al.,
es-qualités, Defendants.

Those certain piece or parcels of land situate lying and being in the township of Shefford, and district of Bedford, forming parts of lots numbers twenty one and twenty two, in the third range of lots in the said township of Shefford; bounded and described as follows, to wit: on the north (the part of lot number twenty one), by the southerly side of the Depot square, in the village of Waterloo, and the part of lot number twenty two, by the south line of the Stanstead, Shefford and Chambly Railway, on the east by J. R. Clark or representatives, on the south partly by Amasa E. Knowlton, and partly by Messrs. Shaw, and on the west partly by Messrs. Shaw and partly by the Stanstead, Shefford and Chambly Railway, be the contents thereof what it may, the said pieces of land being more particularly known and designated by lots numbers ten hundred and twenty nine (1029) and ten hundred and thirty four (1034), on the cadastral plan and book of reference of the said village of Waterloo—together with the buildings thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on MONDAY, the THIRD day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of July next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 22nd April, 1882. 1386
[First published, 29th April, 1882.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.
Circuit Court—District of Joliette.
No. 1247. } **LEON LAMARCHE,** Plaintiff;
Defendants. } **GEORGES PELTIER** et al.,

A land situate in the parish of Saint Henri de Mascouche, in the district of Joliette, at the place called Côte Georges, containing three arpents in front by seventeen arpents and a half in depth; and from thence measuring only one arpent and a half in front by six and a half in depth; bounded

tenant devant au chemin de front de la dite côte, derrière à Dame veuve Thomas Ewan, d'un côté à Basilide Garipey, et de l'autre côté à Jean Marie Truchon dit Léveillé—avec une maison, une grange et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, dans le dit district, MARDI, le TREIZIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de juin prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Joliette, 6 avril 1882. 1189 3
[Première publication, 8 avril 1882.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure—District de Montréal.

No. 989. } JOHN PANGMAN, bourgeois, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Demandeur; EUSEBE PAUZE, de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, en sa qualité de curateur dûment élu en justice à la succession vacante de feu J. Henry Pangman, en son vivant, écuyer, de la cité de Montréal susdite, Défendeur.

1. Une rente annuelle et perpétuelle de six piastres courant, payable le onze novembre de chaque année, constituée au capital de cent piastres courant, et rachetable à l'option du débiteur; la dite rente due en vertu d'une vente et concession faite par feu l'honorable John Pangman à Isaïe Beauchamp, le 16 septembre 1850, par acte passé devant Mre. Aug. Delisle, notaire public, et grevant:

"Un emplacement situé au village de Saint-Lin, comté de l'Assomption, contenant ce qu'il peut avoir tant en front qu'en profondeur d'un arpent, et la largeur soixante-et-dix pieds, le tout plus ou moins, n'importe quelle quantité de plus ou de moins; tenant devant à la rue Viliotte, derrière et d'un côté à la succession de feu John Henry Pangman, écuyer, et d'autre côté à Joseph Charbonneau—bâtie de maison et autres dépendances; "actuellement en la possession de Louis Mercier, cultivateur, de la paroisse de Saint-Roch, dans le district de Joliette.

2. Une rente annuelle et perpétuelle de six piastres courant, payable le onze novembre de chaque année, constituée au capital de cent piastres courant, et rachetable à l'option du débiteur; la dite rente due en vertu d'une vente et concession faite par feu l'honorable John Pangman à Alexis Belanger, le 14 mars 1849, par acte passé devant Mre. Aug. Delisle, N. P., et grevant:

"Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Lin, en la seigneurie de Lachenaie, dans le village nouvellement érigé près le moulin du dit sieur seigneur, de la contenance de neuf toises et demie de front sur trente toises de profondeur, désigné par numéro six (6); tenant par devant rue du Domaine, par derrière au numéro un (1), de la rue Saint-Joseph, d'un côté au numéro cinq (5), rue du Domaine, et de l'autre côté par la rue Saint-Joseph; "actuellement en la possession de Médard Hogue, hôtelier, de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette.

3. Une rente annuelle et perpétuelle de six piastres courant, payable le onze novembre de chaque année, constituée au capital de cent piastres courant, et rachetable à l'option du débiteur; la dite rente due en vertu d'une vente et concession faite par feu l'honorable John Pangman à Charles Landri, le 15 mars 1849, par acte passé devant Mre. Aug. Delisle, N. P., et grevant:

"Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Lin, en la seigneurie de Lachenaie, dans le village nouvellement érigé, près le moulin du dit sieur seigneur bailleur, de la contenance de dix toises de front sur vingt-huit toises et demie de profondeur, désigné par numéro deux (2), rue de la

in front by the front road of the said côte, in rear by Mrs. widow Thomas Ewan, on one side by Basilide Garipey, and on the other side by Jean Marie Truchon dit Léveillé—with house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the catholic church door of the parish of Saint Henri de Mascouche, in the said district, on TUESDAY, the THIRTEENTH day of the month of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of June next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Joliette, 6th April, 1882. 1190
[First published, 8th April 1882.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—District of Montreal.

No. 989. } JOHN PANGMAN, gentleman, of the city of Montreal, in the district of Montreal, Plaintiff; EUSEBE PAUZE, of the parish of Saint Lin, in the district of Joliette, in his quality of curator duly appointed by law to the vacant estate of the late J. Henry Pangman, in his lifetime, esquire, of the city of Montreal aforesaid, Defendant.

1. An annual and perpetual rent of six dollars currency, payable on the eleventh of November of every year, constituted upon the capital of one hundred dollars currency, redeemable at the option of the debtor; said rent being due in virtue of a sale and conveyance made by the late Honorable John Pangman to Isaïe Beauchamp, on the 16th of September, 1850, by deed passed before Mre. Aug. Delisle, notary public, and affecting:

"A lot situate in the village of Saint Lin, county of L'Assomption, containing what there may be either in front or in depth of one arpent, and the width seventy feet, the whole more or less, no matter what the excess or deficit may be; bounded in front by Viliotte street, in rear and on one side by the estate of the late John Henry Pangman, esquire, and on the other side by Joseph Charbonneau—with a house and other dependencies thereon erected; "actually in the possession of Louis Mercier, farmer, of the parish of Saint Roch, in the district of Joliette.

2. A yearly and perpetual rent of six dollars currency, payable on the eleventh day of November of every year, constituted on the capital of one hundred dollars currency, and redeemable at the option of the debtor; the said rent being due in virtue of a sale and conveyance made by the late Honorable John Pangman to Alexis Bellanger, on the 14th of March, 1849, by deed before Mre Aug. Delisle, N. P., and affecting:

"A lot situate in the parish of Saint Lin, in the seigniorie of Lachenaie, in the village lately erected near the mill of the said seignior, containing fifty seven feet in front by one hundred and eighty feet in depth, designated as number six (6); bounded in front by Domaine street, in rear by number one (1), of Saint Joseph street, on one side by number five (5), Domaine street, and on the other side by Saint Joseph street; "actually in the possession of Mr. Medard Hogue, hotel keeper, of the parish of Saint-Lin, in the district of Joliette.

3. An annual and perpetual ground rent of six dollars currency, payable on the eleventh of November of every year, constituted on the capital of one hundred dollars currency, and redeemable at the option of the debtor; said rent being due in virtue of a sale and conveyance made by the late Honorable John Pangman to Charles Landri, on the 15th of March, 1849, by deed passed before Mre. Aug. Delisle, N. P., and affecting:

"A lot situate in the parish of Saint Lin, in the seigniorie of Lachenaie, in the village lately erected, near the mill belonging to the said seignior bailleur, containing sixty feet in front by one hundred and seventy one feet in depth, designated as number two (2), the street called Rue

Ville; tenant par devant à la rue de la Ville, par derrière au numéro deux (2) rue Saint-Joseph, d'un côté numéro un (1), et de l'autre côté numéro trois (3), rue de la Ville; "actuellement en la possession de Dame Félanise Courteau, veuve de feu Eusebe Pichette, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal.

4. Une rente annuelle et perpétuelle de six piastres courant, payable le onze novembre de chaque année, constituée au capital de cent piastres courant, et rachetable à l'option du débiteur; la dite rente due en vertu d'une vente et concession faite par feu l'honorable John Pangman à Louis Thouin, le 12 août 1848, par acte passé devant M^{re} Aug. Delisle, N. P., et grévant:

"Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Lin, en la seigneurie de Lachenaie, dans le village nouvellement érigé, près le moulin du dit sieur seigneur, de la contenance de neuf toises et demie de front sur trente toises de profondeur, désigné par numéro trois, rue du Domaine; tenant par devant à la rue du Domaine, par derrière à numéro un de la rue de la Ville, d'un côté à numéro deux, rue du Domaine, et de l'autre côté au numéro quatre, rue du Domaine; "actuellement en la possession du dit Louis Thouin, de la paroisse de Saint-Lin, district de Joliette.

5. Une rente annuelle et perpétuelle de six piastres courant, payable le onze novembre de chaque année, constituée au capital de cent piastres courant et rachetable à l'option du débiteur; la dite rente due en vertu d'une vente et concession faite par feu l'honorable John Pangman à Joseph Fiscio dit Laramée, au mois de novembre 1848, et grévant:

"Un emplacement situé dans le village de Saint-Lin, dans le comté de l'Assomption, dans la seigneurie Lachenaie, de la contenance de soixante-dix pieds, plus ou moins, de front, sur un arpent aussi plus ou moins de profondeur; borné en front par la rue du Domaine, par derrière à rue de la Ville, d'un côté par Louis Thouin, et de l'autre par Louis Mercier ou représentants—avec les bâtisses dessus érigées; "actuellement en la possession de Joseph Fiscio dit Laramée.

6. Une rente annuelle et perpétuelle de cinq piastres et vingt-cinq centins courant, payable le vingt-neuf septembre de chaque année, constituée au capital de quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins courant, et rachetable à l'option du débiteur; la dite rente due en vertu d'une vente faite par feu l'honorable John Pangman à Georges Hill, le 16 avril 1862, par acte passé devant M^{re} F. H. David et confrère, notaires publics, et grévant:

"Un emplacement situé sur le domaine de la seigneurie de Lachenaie, au nord de la Rivière Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, d'un demi arpent de front sur la profondeur comprise entre le nord-est du chemin Royal qui conduit à la Plaine, où il tient par devant à la première ravine qui se rencontre en partant du dit chemin Royal, en gagnant vers le nord-est où il aboutit en profondeur qui peut être d'environ cinq arpents, le tout sans garantie de mesure précise; joignant du côté nord à feu l'honorable John Pangman ou représentants, et de l'autre côté à l'emplacement du dit Georges Hill—avec maison et autres bâtisses dessus érigées; "et en la possession du dit Georges Hill, cultivateur, de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche.

7. Une rente annuelle et perpétuelle de cinq piastres et vingt-cinq centins courant, payable le vingt-neuf septembre de chaque année, constituée au capital de quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins courant, et rachetable à l'option du débiteur; la dite rente due en vertu d'une vente et concession faite par feu l'honorable John

de la Ville; bounded in front by the said street (*Rue de la Ville*), in rear by number two (2), Saint Joseph street, on one side by number one (1), and on the other side by number three (3), on the street (*Rue de la Ville*); "actually in the possession of Dame Felanise Courteau, widow of the late Eusebe Pichette, of the city of Montreal, in the district of Montreal.

4. An annual and perpetual rent of six dollars currency, payable on the eleventh day of November of every year, constituted on the capital of one hundred dollars currency, and redeemable at the option of the debtor; said rent being due in virtue of a deed of sale and conveyance made by the late Honorable John Pangman to Louis Thouin, on the 12th of August, 1848, by deed passed before M^{re} Aug. Delisle, N. P., and affecting:

"A lot situate in the parish of Saint Lin, in the seigniorie of Lachenaie, in the village lately erected, near the mill belonging to the said seignior, containing fifty seven feet in front by one hundred and eighty feet in depth, designated as number three, Domaine street; bounded in front by Domaine street, in rear by number one of the street (*Rue de la Ville*), on one side by number two, Domaine street, and on the other side by number four, Domaine street; "now in the possession of the said Louis Thouin, of the parish of Saint Lin, district of Joliette.

5. An annual and perpetual rent of six dollars currency, payable on the eleventh of November of every year, constituted upon the capital of one hundred dollars currency, redeemable at the option of the debtor; said rent being due in virtue of a deed of sale and conveyance made by the late Honorable John Pangman to Joseph Fiscio dit Laramée, in the month of November, 1848, and affecting:

"A lot situate in the village of Saint Lin, in the county of L'Assomption, in the seigniorie of Lachenaie, containing seventy feet, more or less, in front, by one arpent also more or less, in depth; bounded in front by Domaine street, in rear by the street (*Rue de la Ville*), on one side by Louis Thouin, and on the other side by Louis Mercier or representatives—with the buildings thereon erected; "now in the possession of Joseph Fiscio dit Laramée.

6. An annual and perpetual rent of five dollars and twenty five cents currency, payable on the twenty ninth of September of every year, constituted on the capital of eighty seven dollars and fifty cents currency, redeemable at the option of the debtor; said rent being due in virtue of a sale made by the late Honorable John Pangman to Georges Hill, on the 16th of April, 1862, by deed passed before M^{re} F. H. David and colleague, notaries public, and affecting:

"A lot situate on the domaine of the seigniorie of Lachenaie, north of the river of Saint Jean Baptiste, in the parish of Saint Henry de Mascouche, on one half arpent in front by the depth found on the north east the Queen's highway leading to the *Plaine*, where it adjoins in front the first ravine which is found on starting from the Queen's highway aforesaid, running towards the north east where it ends in rear, which may be about five arpents, the whole without warranty of precise measurement; bounded on the north side by the late Honorable John Pangman or representatives, and on the other side by the land of the said Georges Hill—with a house and out-buildings thereon erected; and being in the possession of the said Georges Hill, farmer, of the parish of Saint Henri de Mascouche.

7. An annual and perpetual rent of five dollars and twenty five cents currency, payable on the twenty ninth of September of every year, constituted upon the capital of eighty seven dollars and fifty cents currency, redeemable at the option of the debtor; said rent being due in virtue of a deed of sale and conveyance made by the late

Pangman à Georges Hill, le 22 novembre 1850 par acte passé devant Mtre. Aug. Delisle, N. P., et grevant :

"Un emplacement situé sur le domaine de la seigneurie de Lachenaie, au nord de la Rivière Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, d'un demi arpent de front sur la profondeur comprise entre le nord-est du chemin public qui conduit à la Plaine, ou il tient par devant à la première ravine qui se rencontre en gagnant vers le nord-est où il aboutit en profondeur qui peut être environ de cinq arpents ; joignant d'un côté à feu l'Honorable John Pangman ou représentants, et de l'autre côté à Joseph Chalifoux—avec les bâtisses dessus érigées ;" actuellement en la possession du dit George Hill, cultivateur, de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche.

Pour être vendus en un seul lot, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, MERCREDI, le QUATORZIEME jour de JUIN, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

CHS. B. H. LEPROHON, Député Shérif.
Bureau du Shérif, 1187 3
Joliette, 4 avril 1882.
[Première publication, 8 avril 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Joliette.

No. 1225. { LAURENT COUPIN, cultivateur, de la paroisse de Saint-Félix de Valois, dans le district de Joliette, Demandeur ; ALEXIS COUTU, cultivateur, du même lieu, Défendeur.

La jouissance la vie durant du défendeur (Alexis Coutu), d'une terre située en la paroisse de Saint-Félix de Valois, en la concession de la rivière Bayonne, de figure irrégulière, contenant en superficie vingt-six arpents ; bornée au nord-est par la rivière Bayonne, au sud-ouest par le ruisseau Saint-Martin, au sud-est par Joseph Ducharme, et au nord-ouest par Nazaire Champagne—bâtie de maison et autres dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Félix de Valois, dans le district de Joliette, JEUDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

CHS. B. H. LEPROHON, Député Shérif.
Bureau du Shérif, 1165 2
Joliette 31 mars 1882.
[Première publication, 1er avril 1882.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

A-VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Honorable John Pangman to Georges Hill, on the 22nd of November, 1850, by deed passed before Mtre. Aug. Delisle, N. P., and affecting :

"A lot situate on the Domaine of the seigniorie of Lachenaie, north of the river of Saint Jean Baptiste, in the parish of Saint Henri de Mascouche, of one half arpent in front by the depth found on the north east side of the public road, leading to the *Plaine*, where it adjoins in front the first ravine which is found on starting from the north east where it ends in depth, which may be about five arpents ; joining on one side by the late Honorable John Pangman or representatives, and on the other side by Joseph Chalifoux—with the buildings thereon erected ;" now in the possession of the said George Hill, farmer, of the parish of Saint Henri de Mascouche.

To be sold, in one single lot, at the church door of the parish of Saint Lin, in the district of Joliette, on WEDNESDAY, the FOURTEENTH day of JUNE, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of June next.

CHS. B. H. LEPROHON, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, 1188
Joliette, 4th April, 1882.
[First published, 8th April, 1882.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Joliette.

No. 1225. { LAURENT COUPIN, farmer, of the parish of Saint Félix de Valois, in the district of Joliette, Plaintiff ; ALEXIS COUTU, farmer, of the same place, Defendant.

The enjoyment, during the lifetime of the Defendant (Alexis Coutu), of a land situate in the parish of Saint Felix de Valois, in the concession on the river Bayonne, of irregular outline, containing in superficies twenty six arpents ; bounded on the north east by the river Bayonne, on the south west by the ruisseau Saint Martin, on the south east by Joseph Ducharme, and on the north west by Nazaire Champagne—with a house and other dependencies, built thereon.

To be sold at the church door of the parish of Saint Felix de Valois, in the district of Joliette, on THURSDAY, the FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of June next.

CHS. B. H. LEPROHON, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, 1166
Joliette, 31st March, 1882.
[First published, 1st April, 1882.]

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } DAME MARIE
No. 185. } BINET, veuve de
Jean Olivier Vallières, du village de Montmagny;
contre PIERRE PICARD, cultivateur, de la
paroisse de Saint-Pierre de la Rivière du Sud, à
savoir :

Une terre située en la deuxième concession de la paroisse de Saint-Pierre, au sud de la Rivière du Sud, connue au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse de Saint-Pierre de la Rivière du Sud, sous le No. 193 ; bornée vers le nord-est par les Nos. 192 et 364, vers le nord partie par un chemin public et partie par le No. 174, vers le sud-ouest par le No. 194, et vers le sud par les Nos. 360, 362, 363 et 364, contenant en superficie cent trente huit arpents et quatre-vingt-quinze perches (138.95) — avec la maison, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

A la charge de la rente viagère, obligations et réserves en faveur de Dame Marie Delphine Nicole, veuve de Pierre Destroismaisons dit Picard, de la paroisse de Saint-Pierre, Rivière du Sud, mentionnées et énumérées dans la donation qu'elle a consenti conjointement avec son mari à Pierre Destroismaisons dit Picard, son fils, le défendeur, passé devant M^{re} V. Larue, notaire, le 9 janvier 1865, et conformément à son opposition afin de charge filée en cette cause.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre de la Rivière du Sud, LUNDI, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-et-unième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif,
Montmagny, 16 mai 1882.Shérif.
1617

[Première publication, 20 mai 1882.]

Ventes par le Shérif—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal à savoir :

No. 144. } DAME MARIE ANNE
} CLAIRE SYMES,
Marquise de Bassano, de la cité de Paris, en France, épouse d'abord séparée de biens de Napoléon Hughes Charles Marie Ghislain Maret, Marquis de Bassano, de la dite cité, et par son dit mari dûment autorisée, et le dit NAPOLEON HUGUES CHARLES MARIE GHISLAIN MARET, afin d'autoriser sa dite épouse, Demandeurs; contre THOMAS FARMER, des cité et district de Montréal, gentilhomme, Défendeur.

Les terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A., annexée au bref de *Venditioni Exponas*, comme suit :

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

District of Montmagny, } DAME MARIE
No. 185. } BINET, widow of
Jean Olivier Vallières, of the village of Montmagny; against PIERRE PICARD, farmer, of the parish of Saint Pierre de la Rivière du Sud, to wit :

A land situate in the second concession of the parish of Saint Pierre, south of River du Sud, known on the book of reference and on the official plan of the cadastre of the country of Montmagny, for the parish of Saint Pierre de la Rivière du Sud, as No. 193; bounded on the north east by Nos. 192 and 364, on the north partly by a public road and partly by No. 174, on the south west by No. 194, and on the south by Nos. 360, 362, 363 and 364, containing in superficies one hundred and thirty eight arpents and ninety five perches (138.95) — with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the charge of the constituted life rent, obligations and reservations in favor of Dame Marie Delphine Nicole, widow of Pierre Destroismaisons dit Picard, of the parish of Saint Pierre, River du Sud, mentioned and set forth in the deed of gift which she executed jointly with her husband to Pierre Destroismaisons dit Picard, her son, the defendant, passed before M^{re} V. Larue, notary, on the 9th of January, 1865, and conformably to her opposition *afin de charge* filed in this cause.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pierre, Rivière du Sud, on MONDAY, the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of June next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office,

Montmagny, 16th May, 1882.

Sheriff.

1618

[First published, 20th May, 1882.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit :

No. 144. } DAME MARIE ANNE
} CLAIRE SYMES, Marquise de Bassano, of the city of Paris, in France, wife of and duly separated as to property from Napoleon Hughes Charles Marie Ghislain Maret, of the said city, Marquis de Bassano, and by her said husband hereto duly authorized, and the said NAPOLEON HUGUES CHARLES MARIE GHISLAIN MARET, for the purpose of authorizing his said wife, Plaintiffs; against THOMAS FARMER, of the city and district of Montreal, gentleman, Defendant.

The said lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A., annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as follows :

1. Ce lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, comme lot numéro treize cent soixante et cinq (1365); borné en front par la rue Ottawa, d'un côté par la rue McCord, et de l'autre côté par la rue Eleanor, et en arrière par le lot numéro 1364, sur le dit plan officiel—ensemble avec les bâtisses et dépendances sus-érigées.

2. Ce lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, comme lot numéro quatorze cent vingt-quatre (1424); borné en front par la rue McCord—ensemble avec les bâtisses sus-érigées.

3. Ce lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, comme lot numéro seize cent soixante et neuf (1669); borné en front par la rue Colborne—ensemble avec un certain nombre de bâtisses divisées en logements, et les dépendances sus-érigées.

Chacun des dits lots sujets à une rente foncière, annuelle, perpétuelle et non rachetable, comme suit, savoir: Le lot No. 1, à une rente de trois louis, huit chelins et quatre deniers par année, payable en deux versements de un louis, quatorze chelins et deux deniers, les premiers de mai et novembre chaque année, à John S. McCord, ses héritiers et ayant cause jusqu'au vingt-neuvième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, et ensuite aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et leurs successeurs à toujours.

Le lot No. 2, à une rente de six louis courant par année, payable en paiement semi-annuel de trois louis chacun, les premiers de mai et de novembre de chaque année; et le lot No. 3, à une rente de douze louis courant par année, payable le premier de mai de chaque année, les dites rentes sur les dits lots Nos. 2 et 3, payables à John J. Day, écuyer, avocat, et Conseil de la Reine, des cité et district de Montréal, ses héritiers, et ayans cause, jusqu'au vingt-neuvième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, et ensuite aux dites Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à toujours.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 23 mai 1882.

[Première publication, 27 mai 1882.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } JAMES CORCORAN, de No. 2157. } la ville de Stratford, en la province d'Ontario, commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements de la COMPAGNIE D'ABATTOIR DE MONTREAL, corps politique et dûment incorporé suivant la loi, ayant son principal bureau et place d'affaires en les cité et district de Montréal, Défenderesse.

Un lot de terre de forme irrégulière contenant vingt-cinq arpents en superficie, situé en le village incorporé d'Hochelaga, faisant partie du lot de terre connu aux plan et livre de renvoi officiels d'icelui, comme lot numéro cent quarante-huit (148), la dite propriété étant bornée au nord-est par la ligne de la compagnie de chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, où le dit lot mesure douze cent cinquante pieds, au sud-est par partie du dit lot numéro cent quarante-huit où la dite propriété mesure douze cent seize pieds, au sud-ouest par la rue Iberville (projetée), où elle mesure huit cent quatre-vingt-onze pieds, au nord-ouest par une autre partie du lot numéro cent quarante-huit où la dite propriété mesure six

1. That certain lot of land situate in the Saint Ann's ward, of the city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of said ward, as lot number thirteen hundred and sixty five (1365); bounded in front by Ottawa street, on one side by McCord street, and on the other side by Eleanor street, and in rear by lot number 1364, on said official plan—together with the buildings and dependencies, thereto belonging thereon erected.

2. That certain lot of land situate in the Saint Ann's ward, of the city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of said ward, as lot number fourteen hundred and twenty four (1424); bounded in front by McCord street—together with the buildings thereon erected.

3. That certain lot of land situate in the Saint Ann's ward, of the city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of said ward, as lot number sixteen hundred and sixty nine (1669); bounded in front by Colborne street—together with a number of buildings divided into tenements, and dependencies thereon belonging thereon erected.

Subject each of the said lots to an annual perpetual and unredeemable ground rent *rente foncière, annuelle, perpétuelle et non rachetable*, as follows, to wit: Lot No 1, to a rent of three pounds eight shillings and four pences per annum, payable in two instalments of one pound, fourteen shillings and two pence, on the first day of May and November in each and every year, to John S. McCord, his heirs and assigns until the twenty ninth day of September, eighteen hundred and ninety, and afterwards to the Ladies of the Hotel Dieu of Montreal, and their successors for ever.

Lot No. 2, to a rent of six pounds currency per annum, payable in semi-annual payments of three pounds each, on the first day of May and November of each year; and lot No. 3, to a rent of twelve pounds currency per annum, payable the first day of May of each year, the said rents on the said lots Nos. 2 and 3, payable to John J. Day, of the city and district of Montreal, esquire, advocate, and Queens Council, his heirs and assigns, until the twenty ninth day of September, eighteen hundred and ninety, and afterwards to the said Ladies of the Hotel Dieu of Montreal, for ever.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 23rd May, 1882.

[First published, 27th May, 1882]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } JAMES CORCORAN, of the No. 2157. } town of Stratford, in the Province of Ontario, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of THE MONTREAL ABATTOIR COMPANY, a body politic and corporate duly by law incorporated, and having its chief office and place of business in the city and district of Montreal, Defendants.

A lot of land of irregular form, containing twenty five arpents in superficies, situated in the municipality of the incorporated village of Hochelaga, forming part of the lot of land known upon the official plan and in the book of reference thereof, as lot number one hundred and forty eight (148), said property being bounded on the north east by the line of the Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway Company, where the said lot measure twelve hundred and fifty feet, on the south east by part of said lot number one hundred and forty eight where the said property measures twelve hundred and sixteen feet, on the south west by Iberville street (projected), where it measures eight hundred and ninety one feet, on

cent quatre-vingt-dix-sept pieds; le dit lot de terre étant au coin est ou angle à une distance d'environ cinq cent cinquante-neuf pieds de la borne nord-ouest à la continuation projetée de la rue Sherbrooke, la dite continuation connue comme lot numéro seize cent quatre-vingt-un (1681), sur le plan officiel de subdivision du dit lot numéro cent quarante-huit (148), et commençant au coin sud ou angle à une distance d'environ cinq cent vingt pieds de la dite borne nord-ouest de la dite continuation de la rue Sherbrooke—ensemble avec un petit lot de terre de forme irrégulière étant aussi une partie du lot cent quarante-huit (148); borné au nord par la dite ligne du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, au sud-est par partie du côté nord-ouest du lot ci-dessus décrit, et mesurant de l'intersection avec la dite ligne nord-ouest cent quarante-six pieds neuf pouces, au sud-ouest par une lisière de terre ci-après décrite, et mesurant quatre cent vingt-trois pieds sur le dit côté sud-ouest à son extrémité nord-ouest, joignant la dite ligne nord-ouest; le dit petit lot ayant une superficie soixante et dix-sept perches, et aussi une lisière de terre de forme irrégulière faisant aussi partie du lot cent quarante-huit (148), ayant une superficie de trente perches; bornée au nord-est par un petit lot ci-après en dernier lieu décrit, et mesurant quatre cent vingt-trois pieds (423), mesure linéaire, au sud-est par une autre partie du dit lot en premier lieu décrit et mesurant vingt pieds, au sud-ouest par une autre partie du dit lot cent quarante-huit (148), et mesurant cinq cent quarante-sept pieds, mesure linéaire, et au nord-ouest par la dite ligne de chemin de fer; la dite lisière de terre s'étendant du lot en premier lieu décrit jusqu'à la dite ligne nord-ouest, et contenant ensemble avec la dite ligne de chemin de fer le dit petit lot de terre ci-dessus en deuxième lieu décrit, le tout tel qu'il apparaît sur le plan de la dite propriété, annexé à l'acte original de vente passé devant Jeanotte, notaire public, le treizième jour de janvier dix huit cent quatre-vingt, entre Henry Hogan et Edward Beaufort et la dite compagnie d'Abattoir de Montréal. Aussi, un autre petit morceau de terre situé au même lieu, de forme irrégulière, joignant la terre ci-dessus décrite, contenant soixante et dix pieds de profondeur sur quarante pieds de largeur, et formant une superficie de deux mille huit cent cinquante (2850) pieds, mesure anglaise; borné au nord-est par la dite ligne de chemin de fer, et au nord par la terre ci-dessus décrite, et au sud-ouest et au sud-est par la propriété et la terre des dits Henry Hogan et Edward Beaufort, et par partie du dit lot cent quarante huit (148)—avec une glacière, place pour fondre le suif, eng'n, abattoir pour bœufs, veau, moutons et porcs, et autres bâtisses sus-érigées—ensemble toutes les machines dans les dites bâtisses et sur les lieux.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 23 mai 1882. 1623
[Première publication, 27 mai 1882.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA BANQUE DE L'AME-
No. 1745. } LIQUE BRITANNIQUE
DU NORD, corps politique et incorporé faisant les
affaires de banque et ayant sa principale place
d'affaires en Canada, dans les cité et district de
Montréal, Demanderesse; contre les terres et

the north west by another part of lot number one hundred and forty eight where the said property measures six hundred and ninety seven feet; the said lot of land being at the east corner or angle at a distance of about five hundred and fifty nine feet from the north west; bounded at the proposed continuation of Sherbrooke street, said continuation known as lot number sixteen hundred and eighty one (1681), upon the official subdivision plan of said lot number one hundred and forty eight (148), and beginning at the south corner or angle at a distance of about five hundred and twenty feet from said north west boundary of said continuation of Sherbrooke street—together with a small lot of land of irregular form being also a part of lot one hundred and forty eight (148); bounded on the north by the said line of the Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway, on the south east by part of the north west side of the lot hereinbefore described, and measuring from the intersection with said north west line one hundred and forty six feet nine inches, on the south west by a strip of land hereinafter described, and then measuring four hundred and twenty three feet on said south west side at its north west extremity, adjoining [the said north west line; the whole of the said small lot being of the superficial measurement of seventy seven perches, and also a strip of land of irregular form also forming part of lot one hundred and forty eight (148), being of the superficial area of thirty perches; bounded on the north east by the small lot herein-after lastly described, and then measuring four hundred and twenty three (423) feet, lineal measure, on the south east by another part of said lot firstly described and then measuring twenty feet, on the south west by another part of said lot one hundred and forty eight (148), and then measuring five hundred and forty seven feet, lineal measure; and on the north west by the said railway line; said strip of land leading from the lot firstly described to the said north west line, and enclosing together with the said railway line the said small lot of land hereinbefore secondly described, the whole as appears on the plan of said property annexed to the original deed of sale executed before Jeanotte, notary public, on the thirteenth day of January, eighteen hundred and eighty, from Henry Hogan and Edward Beaufort to the said Montreal Abattoir Company. Also another small piece of land situate in the same place, of irregular form, adjoining the land above described, containing seventy feet in depth by forty feet in width, and forming a superficial area of two thousand and eight hundred and fifty (2850) feet, english measure; bounded on the north east by the said railway line, and on the north by the land hereinbefore described, and on the south west and south east by property and land of said Henry Hogan and Edward Beaufort, and by part of said lot one hundred and forty eight (148)—with an ice house, rendering, engine, beef, calf, sheep and hog slaughtering houses and other buildings thereon erected, together with all machinery in said buildings and on said premises.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 23rd May, 1882. 1624
[First published, 27th May, 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE BANK OF BRITISH
No. 1745. } NORTH AMERICA, a
body politic and corporate duly incorporated, and
carrying on the business of banking and having
its principal office and place of business in Canada,
in the city and district of Montreal, Plaintiff;

ténements de GEORGE FRANCIS GALLAGHER, des cité et district de Montréal, commerçant, Défendeur.

Cette étendue de terre située dans la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, contenant environ cent acres en superficie, plus ou moins, étant toute l'arrière partie du lot de terre connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse, comme lot numéro trente-un (31); bornée en front au sud-est par le résidu du dit lot No. 31, appartenant à la société dite "The Commercial Mutual Building Society of Montreal," ou représentants, moins cette partie occupée et possédée par la compagnie du chemin de Fer le Grand-Tronc du Canada dont le chemin traverse la dite étendue de terre.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, le TRENTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 26 avril 1882. 1411 2
[Première publication, 29 avril 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir: } JAMES LORD ET STE-
No. 787. } WART MUNN, de la
cité et district de Montréal, y faisant affaires ensemble en société comme marchands, sous les nom et raison de Lord & Munn, Demandeurs; contre les terres et tenements de WILLIAM MORGAN, de Verdun, dans le district de Montréal, commerçant de lard, Défendeur.

1. Trois lots de terre situés au village de Sainte-Cunégonde, dans la paroisse de Sainte-Cunégonde, dans le district de Montréal, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous les numéros cinq-cent quatre-vingt-quinze, cinq cent quatre-vingt-seize et cinq cent quatre-vingt-dix-sept (595, 596 et 597); bornés en front par la rue Workman—sans bâtisses.

2. Un lot de terre situé en la paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans la cité de Montréal, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, sous le numéro sept cent soixante et deux (762); borné en front par la rue Albert—sans bâtisses.

3. Un lot de terre situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, sous le numéro sept cent soixante et quatorze (774); borné d'un bout au nord par la rue Albert, et à l'autre bout au sud par la rue Saint-Joseph—avec une boutique en brique servant à l'emballage des viandes (Packing House), avec chaudière et machineries servant à cet objet, ainsi qu'une maison en briques et autres bâtisses dessus construites.

4. La moitié sud-ouest d'un lot de terre situé au village de Verdun, dans la paroisse Saint-Paul, district de Montréal, connu et désigné le dit lot sous le numéro trois mille deux cent soixante et six (3266), aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal; borné en front par le chemin de Lachine en bas (Lower Lachine Road), contenant cent quarante pieds de front, plus ou moins, mesure anglaise, sur toute l'étendue de terrain qui se trouve depuis le dit chemin aller à la rivière Saint-Pierre—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TRENTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 26 avril 1882. 1417 2
[Première publication, 29 avril 1882.]

against the lands and tenements of GEORGE FRANCIS GALLAGHER, of the city and district of Montreal, trader, Defendant.

That piece or parcel of land situate in the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, in the district of Montreal, containing about one hundred acres in superficies, more or less; being all the rear part of the lot of land known and designated on the official plan and in the book of reference of said parish, as lot number thirty one (31); bounded in front to the south east by the remaining part of said lot No. 31, belonging to the Commercial Mutual Building Society of Montreal, or representatives, less that portion thereof occupied and owned by the Grand Trunk Railway Company of Canada whose railroad traverses the said piece or parcel of land.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on the THIRTIETH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 26th April, 1882. 1412
[First published, 29th April, 1882.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, to wit: } JAMES LORD AND
No. 787. } STEWART MUNN, of the
city and district of Montreal, doing business there together in co-partnership as merchants, under the name, style and firm of Lord & Munn, Plaintiffs; against the lands and tenements of WILLIAM MORGAN, of Verdun, in the district of Montreal, pork merchant, Defendant.

1. Three lots of land situate in the village of Sainte-Cunégonde, in the parish of Sainte-Cunégonde, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, as numbers five hundred and ninety five, five hundred and ninety six and five hundred and ninety seven (595, 596 and 597); bounded in front by Workman street—without buildings.

2. A lot of land situate and being in the parish of Notre Dame de Montreal, in the city of Montreal, district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of Saint Antoine ward, as number seven hundred and sixty two (762); bounded in front by Albert street—without buildings.

3. A lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of Saint Antoine ward aforesaid, as number seven hundred and seventy four (774); bounded at one end to the north by Albert street, and on the other end to the south by Saint Joseph street—with a brick store used as a packing house, with boiler and machinery for that purpose, also a brick house and outbuildings thereon erected.

4. The south west half of a lot of land situate in the village of Verdun, in the parish of Saint Paul, district of Montreal, said lot being known and designated as number three thousand two hundred and sixty six (3266), on the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal; bounded in front by the Lower Lachine road, measuring one hundred and forty feet in front, more or less, english measure, by the whole extent of land found between the said road and going to the river Saint Pierre—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTIETH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 26th April, 1882. 1418
[First published, 29th April, 1882.]

FIERI FACIAS.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les propriétés immobilières sous-mentionnées ont été saisies et seront vendues aux temps et lieux tels que mentionnés ci-après. Toutes personnes ayant à exercer contre les dites propriétés des droits que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable properties have been seized and shall be sold at the time and place hereinafter specified. All persons who have to exercise as regards the same, any claims which the registrar is not held to mention in his certificate by virtue of article 700 of the code of civil procedure, are hereby required to make known the same according to law. Every opposition to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, shall have to be deposited in the office of the undersigned, before the fifteen days immediately preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be deposited at any time within six days after the return of the writ.

No.	Demanderesse. — Plaintiff.	Défendeurs. — Defendants.	Lot ou No. du cadastre. — Lot or cadastral No.	No. de la rue. — Street No.	Rue. — Street.	Quartier. — Ward.	Propriétaire d'après le rôle d'évaluation. — Proprietor as per assessment roll.	Montant des taxes dues. — Amount of assessments due.	Intérêt. — Interest.	Montant total dû. — Total amount due.
958	La cité de—The city of Montreal.....	Jean-Bte. Mailloux.....	Part of—Part. de 1509	17	St-Joachim lane..	Saint Mary's.....	Jean-Bte. Mailloux.....	\$ cts. 27 60	\$ cts. 4 75	\$ cts. 32 35
1024	do	Joseph Quinn.....	1540-1	43	Fullum.....	do	Joseph Quinn.....	59 40	8 00	67 40
879	do	Maxime Fortin.....	Part—Partie 14 & 15 of—de 1145	321	Chemin — Papi-neau Road.....	do	Maxime Fortin.....	25 20	4 75	29 95
6211	do	James P. Sleeper.....	972-6	513	Saint-Dominique.	Saint Louis.....	James P. Sleeper.....	191 00	36 85	227 85

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TRENTE-UNIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif.

Montréal, 27 avril 1882.

(Première publication, 29 avril 1882.)

Shérif.
1441 2

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTY FIRST day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office,

Montreal, 27th April, 1882.

(First published, 29th April, 1882.)

Sheriff.
1442

FIERI FACIAS.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les propriétés immobilières sous-mentionnées ont été saisies et seront vendues aux temps et lieux tels que mentionnés ci-après. Toutes personnes ayant à exercer contre les dites propriétés des droits que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable properties have been seized and shall be sold at the time and place hereinafter specified. All persons who have to exercise as regards the same, any claims which the registrar is not held to mention in his certificate by virtue of article 700 of the code of civil procedure are hereby required to make known the same according to law. Every opposition to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, shall have to be deposited in the office of the undersigned, before the fifteen days immediately preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be deposited at any time within six days after the return of the writ.

Nu- méro.	Demanderesse.	Défendeurs.	Lot ou numéro du cadastre.	No. de la rue.	Rue.	Quartier.	Propriétaire d'après le rôle d'évaluation.	Montant des taxes dues.	Intérêt.	Montant total dû.	Total amount due.
Num- ber.	Plaintiff.	Defendants.	Lot or cadastral number.	Street No.	Street.	Ward.	Proprietor as per assessment roll.	Amount of assessment due.	Interest.		
77	The City of Montreal.— La Cité de Montréal.	Thomas Farmer	1665	25	Shannon.....	Ste. Anne.—St. Ann's	Thomas Farmer	\$ cts. 33 60	\$ cts. 3 70	\$ cts. 37 30	
77	do	do	1673	105	Colborne	do	do	360 00	40 30	400 30	
77	do	do	1669	69	do	do	do	240 00	26 90	266 90	
77	do	do	1460	101	Young.....	do	do	28 80	3 20	32 00	
77	do	do	1447	90	do	do	do	52 00	20 00	72 00	
77	do	do	Pt. of-de 1365	2	Eleanor	do	do	12 00	1 35	13 35	
77	do	do	Pt. of-de 1365	133	McCord	do	do	43 20	4 80	48 00	
77	do	do	1424	113	do	do	do	146 40	12 10	158 50	
597	do	William O. Farmer.....	Pt. of-de 1684	84	Shannon.....	do	William O. Farmer	79 20	6 50	85 70	
597	do	do	1439	65	Murray	do	do	94 80	7 85	102 65	
597	do	do	1434	76	do	do	do	43 20	3 60	46 80	
597	do	do	Pt. of-de 1684	1 lot.	Shannon.....	do	do	31 20	2 40	33 60	

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TRENTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif,
Montréal, 26 avril 1882.

[Première publication, 29 avril 1882.]

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.
1443 2

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of August next.

Sheriff's Office,
Montreal, 26th April, 1882.

[First published, 29th April 1882.]

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.
1444

FIERI FACIAS.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les propriétés immobilières sous-mentionnées ont été saisies et seront vendues aux temps et lieux tels que mentionnés ci-après. Toutes personnes ayant à exercer contre les dites propriétés des droits que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable properties have been seized and shall be sold at the time and place hereinafter specified. All persons who have to exercise as regards the same, any claims which the registrar is not held to mention in his certificate by virtue of article 700 of the code of civil procedure, are hereby required to make known the same according to law. Every opposition to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, shall have to be deposited in the office of the undersigned, before fifteen days immediately preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be deposited at any time within six days after the return of the writ.

Número. — Number.	Demanderesse. — Plaintiff.	Défendeurs. — Defendants.	Lot ou No. du cadastre — Lot or cadastral No.	No. de la rue. — Street No.	Rue. — Street.	Quartier. — Ward.	Propriétaire d'après le rôle d'évaluation. — Proprietor as per Assessment Roll.	Montant des taxes dûes. — Amount of assessment due.	Intérêt. — Interest.	Montant total dû. — Total amount due.
794	La Cité de—The City of Montreal.....	Dame Rose O. Des- jardins, veuve de feu—widow of the late John Wales..	Pt. de—Pt. of 1012	295	Montcalm	St. Jaques—St. James	Dame Rose O. Des- jardins, veuve de —widow of John Wales	\$28 20	\$3 10	\$31 30
784	do	Dame Françoise La- fontaine, veuve de—widow of Pierre Robillard..	645	137	Montcalm.....	do	Dame Françoise La- fontaine, veuve de —widow of Pierre Robillard.....	34 80	4 20	39 00
772	do	William Fullum....	376	127	Dorchester	Ste-Marie—St. Mary's	William Fullum.....	49 20	6 95	56 15

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif.
Montréal, 29 mars 1882.

[Première publication, 1er avril 1882.]

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.
1161 3

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of August next.

Sheriff's Office,
Montreal, 29th March, 1882.

[First published, 1st April, 1882.]

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.
1162

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **L**A COMPAGNIE DE
No. 2070. } **P**RET ET CREDIT
FONCLER, corps politique et dûment incorporé
suivant la loi et les statuts en force dans cette
province, faisant affaires et ayant sa principale
place d'affaires en les cité et district de Montréal,
Demanderesse; contre les terres et tenements
de PATRICK O'MEARA, assistant greffier de la
cité de Montréal, résidant en les dits cité et
district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité et district
de Montréal, dans le quartier Saint-Antoine, de la
dite cité, connu et désigné sous le numéro trente-
huit (No. 38), sur le plan et dans le livre de
renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, con-
tenant trente pieds de front sur quatre-vingt-un
pieds de profondeur; borné en front par la rue
Albert, dans la paroisse de Notre-Dame de Mont-
réal—avec une maison en brique à deux étages
et autres bâtisses érigées sur le dit terrain.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le TROISIEME jour de JUIN prochain,
à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rappor-
table le dixième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 29 mars 1882. 1159 3
[Première publication, 1er avril 1882.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **A**LFRÉD BROWN, écuyer,
No. 1792. } **A** de la paroisse de Lachi-
ne, dans le district de Montréal, Demandeur; contre
les terres et tenements de NOAH HOLLAND,
de Grenville, dans le comté d'Argenteuil, mainte-
nant de la cité de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la ville et paroisse
de Saint-Henri, faisant ci-devant partie de la pa-
roisse de Montréal, connu et désigné sous le
numéro quatre-vingt-seize (96), de la subdivision
officielle du numéro neuf cent quarante et un
(941), aux plan et livre de renvoi officiels fait pour
la municipalité de la paroisse de Montréal; borné
en front par la rue Delisle, en arrière par le
numéro quatre-vingt-quinze (95), et de l'autre côté
par le numéro quatre-vingt-dix-sept (97).

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le TRENTIEME jour de JUIN prochain,
à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rap-
portable le dixième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 26 avril 1882. 1415 2
[Première publication, 29 avril 1882.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **W**ILLIAM FRANCIS
No. 2147. } **L**IGHTHALL, notaire
public, de la cité de Montréal, Demandeur; contre
les terres et tenements de MARY ANN MCGARR,
des cité et district de Montréal, veuve en seconde
noce de feu Edward McCarthy, en son vivant, du
même lieu, forgeron, tant en son nom qu'en sa
qualité de tutrice dûment nommé à MICHAEL
McCARTHY et JOHN MCCARTHY, enfants
mineurs issus du mariage du dit Edward McCarthy
avec Ellen Amesca, son épouse, aussi décédée, et
PATRICK MCCARTHY, du même lieu, polisseur
de pierre, tant en son nom qu'en sa qualité de
subrogé tuteur dûment nommé aux dits enfants
mineurs, et DEMOISELLES ANNA MCCARTHY
et MARY MCCARTHY, du même lieu, filles
majeures et usant de leurs droits, toutes deux en
leurs noms comme héritières du dit feu Edward
McCarthy, et comme participantes dans la conti-
nuation de communauté entre la dite Mary Ann
McGarr et les dits autres Défendeurs.

Saisi comme appartenant à la dite Dame Mary
Ann McGarr, individuellement.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **L**A COMPAGNIE DE PRET
No. 2070. } **L**ET CREDIT FONCLER,
a body politic and corporate duly incorporated
according to law and the statutes in force in this
Province, doing business and having its place of
business in the city and district of Montreal,
Plaintiff; against the lands and tenements of
PATRICK O'MEARA, assistant city clerk, of the
city of Montreal, residing in the said city and dis-
trict of Montreal, Defendant.

A lot of land situate in the city and district of
Montreal, in Saint Antoine ward, of the said city,
known and designated as number thirty eight
(No. 38), on the official plan and in the book of
reference for Saint Antoine ward aforesaid, contain-
ing thirty feet in front by eighty one feet in depth;
bounded in front by Albert street, in the parish of
Notre Dame de Montreal—with a two story brick
house and outbuildings erected on the said lot.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock
in the forenoon. Said writ returnable the tenth
day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 29th March, 1882. 1160
[First published, 1st April, 1882.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } **A**LFRÉD BROWN, of the
No. 1792. } **A** parish of Lachine, in the
district of Montreal, esquire, Plaintiff; against the
lands and tenements of NOAH HOLLAND, of
Grenville, in the county of Argenteuil, and now in
the city of Montreal, Defendant.

A lot of land situate in the town and parish of
Saint Henri, forming heretofore part of the parish
of Montreal, known and designated as number
ninety six (96), of the official subdivision of num-
ber nine hundred and forty one (941), on the
official plan and book of reference made for the
municipality of the parish of Montreal; bounded
in front by Delisle street, in rear by number ninety
five (95), and on the other side by number ninety
seven (97).

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the THIRTIETH day of JUNE next, at TEN
of the clock in the forenoon. The said writ return-
able the tenth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 26th April, 1882. 1416
[First published, 29th April, 1882.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **W**ILLIAM FRANCIS
No. 2147. } **L**IGHTHALL, of the
city of Montreal, notary public, Plaintiff; against
the lands and tenements of MARY ANN MCGARR,
of the city and district of Montreal, widow by his
second marriage of the late Edward McCarthy,
in his lifetime, of the same place, blacksmith, as
well in her own name as in her capacity of tutrix
duly appointed to MICHAEL MCCARTHY and
JOHN MCCARTHY, minor children issue of the
marriage of said Edward McCarthy with Ellen
Amesca, his wife, also deceased, and PATRICK
MCCARTHY, of the same place, stone polisher,
as well in his own name as in his capacity of sub-
tutor duly appointed to said minors children,
and MISSES ANNA MCCARTHY and MARY
MCCARTHY, of the same place, spinsters, filles
majeures et usant de leurs droits, both in their own
names as heirs of said late Edward McCarthy,
and as participant, in the continuation of commu-
nity between said Mary Ann McGarr and said
others Defendants.

Seized as belonging] to said Dame Mary Ann
McGarr, individually,

Un tiers indivis, et comme tutrice des dits deux enfants mineurs, les deux sixièmes indivis, et comme appartenant à Patrick McCarthy et Anna McCarthy, chacun un sixième indivis du lot de terre et des tenements ci-après décrits, savoir :

Une partie du lot de subdivision numéro onze, du lot numéro quatre cent quatre (partie 404-11), sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Anne, dans la cité de Montréal, contenant seize pieds six pouces de largeur en front et en arrière sur cent pieds de profondeur ; bornée en front par la rue Conway, en arrière par une ruelle de seize pieds de large, d'un côté par Henry R. Barnard ou représentants, et de l'autre côté par un nommé Anderson ou représentants—avec une maison à deux étages, lambrissée en brique sus-érigée, connue sous le numéro (20) vingt, de la dite rue, et avec l'usage en commun de la dite ruelle.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TRENTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 26 avril 1882. 1413 2
[Première publication, 29 avril 1882.]

One undivided third, and as tutrix to the said two minors, two undivided sixths, and as belonging to Patrick McCarthy and Anna McCarthy each, one undivided sixth of the lot of land and tenements hereafter described, to wit :

A part of subdivision lot number eleven, of lot number four hundred and four (part 404-11), on the official plan and book of reference for Saint Ann's ward, in the city of Montreal, containing sixteen feet six inches in width in front and rear, by one hundred feet in depth ; bounded in front by Conway street, in rear by a lane sixteen feet wide, on one side by Henry R. Barnard or representatives, and on the other side by one Anderson or representatives—with a two story frame dwelling, brick encased thereon, known as number (20) twenty, of said street, and with the common use of said lane.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTIETH day of JUNE next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 26th April, 1882. 1414
[First published, 29th April, 1882.]

Ventes par le Shérif—Ontaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit—Hull.

Province de Québec, } **M**AXIME PARENT, du
District d'Ontaouais, } canton de Clarence,
No. 537. } dans le comté de Russell,
dans la Province d'Ontario, journalier ; contre les
terres et tenements de JAMES WALKER, du
canton d'Eardley, dans le dit comté d'Ontaouais,
fabricant de bois ; et L. W. P. Coutlée, avocat du
Demandeur, demandeur par distraction de frais, à
savoir :

Tous et chacun les mines, minéraux et droits miniers, et les servitudes et privilèges à iceux nécessaires, dans, à, et sur la moitié ouest du numéro vingt-trois, dans le huitième rang du canton de Templeton, dans le dit district d'Ontaouais, contenant cent acres de terre, plus ou moins.

Pour être vendus au bureau du registraire, pour le comté d'Ontaouais, en la cité de Hull, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet 1882.

LOUIS M. COUTLEE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 27 avril 1882. 1451 2
[Première publication, 29 avril 1882.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court—Hull.

Province of Québec, } **M**AXIME PARENT, of
District of Ottawa, } the township of Cla-
No. 537. } rence, in the county of
Russell, in the Province of Ontario, laborer ;
against the lands and tenements of JAMES
WALKER, of the township of Eardley, in the said
county of Ottawa, lumberman ; and L. W. P.
Coutlée, Plaintiff's attorney, plaintiff *par distraction de frais*, to wit :

All and every the mines, minerals and mining rights, and the servitudes and privileges thereunto necessary in, on and upon the west half of lot number twenty three, in the eighth range of the township of Templeton, in said district of Ottawa, containing one hundred acres of land, more or less.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the FOURTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of July, 1882.

LOUIS M. COUTLEE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 27th April, 1882. 1452
[First published, 29th April, 1882.]

Ventes par le Shérif—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec à savoir : } **ALPHONSE POULIOT**,
No. 525. } **avocat**, de la cité de
Québec, contre **HILAIRE SAMSON**, rentier, du
village de Lauzon, comté de Lévis, savoir :

Le No. 338 et le No. 339, du cadastre officiel du village de Lauzon, situés rue Saint-Charles, maintenant rue Saint-Jean, étant deux emplacements de figure irrégulière, le No. 338 borné au nord par le No. 339, au sud par le No. 371, à l'est par la rue Saint-Charles, maintenant la rue Saint-Jean, à l'ouest par le No. 337, mesurant quatre-vingt deux pieds de front sur la rue Saint-Jean, contenant en superficie 4620 pieds mesure anglaise, et le No. 339 borné au nord par un chemin mitoyen, au sud par le No. 338, à l'est par la rue Saint-Jean, à l'ouest par le No. 337, mesurant cinquante et un pieds de front sur la rue Saint-Jean, contenant en superficie 3554 pieds, mesure anglaise, avec une maison et autres bâties dessus érigées, circonstances et dépendances. Les deux lots susdits sujets à la charge d'une rente annuelle de quinze piastres et demie, payable le premier septembre prochain, à François Bourassa, cultivateur, de Saint-Joseph de Lévis.

Pour être vendu le No. 338 et le No. 339, en un seul et même lot, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Joseph de Lévis, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 25 mai 1882. Shérif.
[Première publication, 27 mai 1882.] 1697

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1376. } **CITE DE QUEBEC**;
contre **DINA JULIEN**, épouse de Louis Simard, de notre cité de Québec, dans notre district de Québec, et dûment séparée de biens de son dit mari, et le dit **LOUIS SIMARD**, mis en cause pour assister sa dite épouse, une des héritières de la succession de feu Joseph Julien, à savoir :

Le No. 679, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement au coin des rues des Commissaires et de la Couronne, de trente-cinq pieds de front sur cinquante-cinq pieds de profondeur; borné en front à la dite rue de la Couronne, en arrière par le No. 680, au nord par le No. 678, et au sud par la dite rue des Commissaires—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le TRENTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 26 avril 1882. Shérif.
[Première publication, 29 avril 1882.] 1399 2

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the under signed, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **ALPHONSE POULIOT**,
No. 525. } **advocate**, of the city of
Québec; against **HILAIRE SAMSON**, *rentier*, of
the village of Lauzon, county of Lévis, to wit :

Lots No. 338 and No. 339, of the official cadastre of the village of Lauzon, situate on Saint Charles street, now Saint John street, being two lots of irregular outline, No. 338 being bounded on the north by No. 339, on the south by No. 371, on the east by Saint Charles street, now Saint John street, and on the west by No. 337, measuring eighty two feet in front on Saint John street, containing in superficies 4620 feet, english measure; and No. 339 being bounded on the north by a common road, on the south by No. 338, on the east by Saint John street, on the west by No. 337, measuring fifty one feet in front on Saint John street, containing in superficies 3554 feet, english measure—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said two lots being subject to the charge of a yearly rent of fifteen dollars and a half, payable on the first of September next, to François Bourassa, farmer, of Saint Joseph de Lévis.

To be sold No. 338 and No. 339, in one and the same lot, at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Lévis, on the EIGHTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of August next.

C. ALLEYN,

Québec, 25th May, 1882. Sheriff.
[First published, 27th May, 1882.] 1698

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 1376. } **THE CITY OF QUEBEC**;
against **DINA JULIEN**, wife of Louis Simard, of our city of Québec, in our district of Québec, and duly separated as to property from her said husband, and the said **LOUIS SIMARD**, *mis en cause* to assist his said wife, one of the heirs to the succession of the late Joseph Julien, to wit :

Lot No. 679, of the official cadastre of St Roch's ward, of the city of Québec, being a lot on the corner of Commissioners and Crown streets, of thirty five feet in front by fifty five feet in depth; bounded in front by Crown street aforesaid, in rear by No. 680, on the north by No. 678, and on the south by Commissioners street aforesaid—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the THIRTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 26th April, 1882. Sheriff.
[First published, 29th April, 1882.] 1400

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **L** A CORPORATION DE LA
No. 1803. } **CITE DE QUEBEC** ;
contre THEODORE ROBITAILLE, des cité et
district de Québec, menuisier, à savoir :

1. Le No. 4026, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement de trente-huit pieds de front ; borné au sud par la rue O'Connell, au nord-est par les Nos. 4025 et 4027, et au sud-ouest par le No. 4021—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le No. 4027, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement de quinze pieds de front sur trente-huit pieds de profondeur ; borné au sud à la dite rue O'Connell, au nord au No. 4025, au nord-est au No. 4028, et au sud-ouest au No. 4026—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus en un seul et même lot, au bureau du shérif, en la cité de Québec, le TRENTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 26 avril 1882. Shérif.
[Première publication, 29 avril 1882.] 1403 2

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **L** A CORPORATION DE LA
No. 1625. } **CITE DE QUEBEC** ; contre
JOHN O'ROURKE, de la cité de Québec, dans
le district de Québec, homme de police de la cité,
à savoir :

1. Le No. 4271, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix-huit pieds et six pouces de profondeur ; borné à l'ouest à la rue Saint-Michel, à l'est au No. 4258, au nord au No. 4271 A, et au sud au No. 4270—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet à une rente foncière constituée de six piastres, payable le premier de mai de chaque année à Dame Marie Esther Berthelot, épouse de Alfred Asselin.

2. Le No. 4271 A, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix-huit pieds et six pouces de profondeur ; borné à l'ouest à la rue Saint-Michel, à l'est au No. 4257, au nord au No. 4272, et au sud au No. 4271—circonstances et dépendances.

Sujet à une rente foncière constituée de sept piastres et quatre-vingt-douze cents, payable le premier de mai de chaque année à Dame Marie Esther Berthelot, épouse d'Alfred Asselin.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le TRENTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 26 avril 1882. Shérif.
[Première publication, 29 avril 1882.] 1401 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **L** A SOCIETE DE CON-
No. 187. } **STRUCTION PERMA-**
NENTE DE QUEBEC, corps politique et incor-
poré ayant son bureau d'affaires en la cité de
Québec ; contre OCTAVE PELLETIER, de la
paroisse de Saint-Sauveur de Québec, commerçant,
à savoir :

Le No. 2237, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, comté de Québec, étant un lot de terre du côté nord de la rue Saint-Valier, contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise ; joignant au nord-est à Joseph Beauregard, et au sud-ouest

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **T** HE CORPORATION OF
No. 1803. } **THE CITY OF QUEBEC** ;
against THEODORE ROBITAILLE, of the city
and district of Quebec, joiner, to wit :

1. Lot No. 4026, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Quebec, being a lot of thirty eight feet in front ; bounded on the south by O'Connell street, on the north east by Nos. 4025 and 4027, and on the south west by No. 4021—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot No. 4027, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Quebec, being a lot of fifteen feet in front by thirty eight feet in depth ; bounded on the south by O'Connell street aforesaid, on the north by No. 4025, on the north east by No. 4028, and on the south west by No. 4026—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold as one lot, at my office, in the city of Quebec, on the THIRTIETH day of JUNE next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 26th April, 1882. Sheriff.
[First published, 29th April, 1882.] 1404

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **T** HE CORPORATION OF THE
No. 1625. } **CITY OF QUEBEC** ; against
JOHN O'ROURKE, of the city of Quebec, in the
district of Quebec, city policeman, to wit :

1. Lot No. 4271, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Quebec, being a lot of twenty five feet in front by ninety eight feet six inches in depth ; bounded on the west by Saint Michael street, on the east by No. 4258, on the north by No. 4271 A, and on the south by No. 4270—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to a ground rent of six dollars, payable on the first of May of every year, to Dame Marie Esther Berthelot, wife of Alfred Asselin.

2. Lot No. 4271 A, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Quebec, being a lot of twenty five feet in front by ninety eight feet six inches in depth ; bounded on the west by Saint Michael street, on the east by No. 4257, on the north by No. 4272, and on the south by No. 4271—circumstances and dependencies.

Subject to a ground rent of seven dollars and ninety two cents, payable on the first day of May of every year to Dame Marie Esther Berthelot, wife of Alfred Asselin.

To be sold at sheriff's office, in the city of Quebec, on the THIRTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 26th April, 1882. Sheriff.
[First published, 29th April, 1882.] 4402

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **T** HE QUEBEC PERMANENT
No. 187. } **BUILDING SOCIETY**, a
body politic and corporate having its business
office in the city of Quebec ; against OCTAVE
PELLETIER, in the parish of Saint Sauveur de
Québec, trader, to wit :

No. 2237, of the official cadastre of the parish of Saint Sauveur, county of Quebec, being a lot of land on the north side of Saint Valier street, containing forty feet in front by ninety feet in depth, english measure ; bounded on the north east by Joseph Beauregard, and on the south west by

à Olivier Bélanger et M. Grenon—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

Québec, 30 mars 1882. Shérif.
[Première publication, 1er avril 1882.] 1169 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } SARAH FRANCES LEAY-
No. 2614. } CRAFT, ci-devant des cité
et district de Québec, et maintenant de la cité de
Baltimore, dans l'Etat de Maryland, un des Etats-
Unis de l'Amérique ; vs. AGNES LEAYCRAFT,
des cité et district de Québec, fille majeure, en sa
qualité d'exécutrice testamentaire de feu Joseph
William Leaycraft, à savoir :

Le No. 2107, du cadastre officiel du quartier Saint-
Pierre, de la cité de Québec, étant un lot de terre
contenant cent deux pieds de front sur deux cent
quinze pieds de profondeur ; borné au nord-est à
la rue Prince de Galles, au sud-ouest à la rue
Dalhousie, au nord-ouest à la rue Arthur, et au
sud-est à la rue Saint-Jacques—avec les bâtisses
dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le DEUXIEME jour de JUIN prochain, à
DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le
cinquième jour de juin prochain.

Québec, 29 mars 1882. Shérif.
[Première publication, 1er avril 1882.] 1149 3

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } WILLIAM WATSON
No. 2588. } WIGHT, ci-devant de la
cité de Québec, et maintenant de Seaham Har-
bour, en le comté de Durham, dans cette partie
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Ir-
lande, appelée Angleterre, arimateur ; contre
WILLIAM ELLIS, de la cité de Québec, boucher,
à savoir :

No. 2376, du cadastre officiel du quartier Cham-
plain, de la cité de Québec, étant un lot de terre
et grève de forme irrégulière ; borné au nord-
ouest par la rue Champlain et par le No. 2377, au
sud-est par la marque de la basse-marée de la
rivière Saint-Laurent, et par le No. 2377 A, au sud-
ouest par le No. 2380, et au nord-est par le No.
2371, contenant 3440 pieds en superficie—ensem-
ble avec les bâtisses, quai, etc., circonstances et
dépendances.

Sujet aux diverses charges, clauses et condi-
tions mentionnées dans l'opposition afin de charge
des commissaires du Havre de Québec, et dans le
jugement maintenant icelle.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité
de Québec, le CINQUIEME jour de JUIN pro-
chain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref
rapportable le trente-unième jour de juillet pro-
chain.

Québec, 10 mai 1882. Shérif.
[Première publication, 13 mai 1882.] 1557 2

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Québec, à savoir : } ISIDORE COUTURE, de la
No. 1918. } Paroisse Notre-Dame de la
Victoire, en le comté de Lévis, cultivateur ; contre
GEORGE LANGLAIS, du même lieu, charpentier,
à la folle enchère et frais de Pierre Bellerive.

Le No. 365, du cadastre officiel de la paroisse de
Notre-Dame de la Victoire, étant un emplacement
borné au nord par le No. 364, au sud par la rue
Saint-George, à l'est par une rue projetée, à l'ouest

Olivier Belanger and Mr. Grenon—with a house
thereon erected, circumstances and dependen-
cies.

To be sold at my office, in the city of Québec,
on the THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock
in the forenoon. The said writ returnable on the
sixth day of June next.

Québec, 30th March, 1882. Sheriff.
[First published, 1st April, 1882.] 1170

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } SARAH FRANCES LEAY-
No. 2614. } CRAFT, heretofore of the
city and district of Québec, and now of the city of
Baltimore, in the State of Maryland, one of the
United States of America ; against AGNES
LEAYCRAFT, of the city and district of Québec,
spinster, in her quality of sole executrix of last
will and testament of the late Joseph William
Leaycraft, to wit :

Lot No. 2107, of the official cadastre of Saint-
Peter's ward, of the city of Québec, being a lot of
land containing one hundred and two feet in front
by two hundred and fifteen feet in depth ;
bounded on the north east by Prince of Wales
street, on the south west by Dalhousie street, on
the north west by Arthur street, and on the south
east by Saint James street—with the buildings
thereon erected, circumstances and dependen-
cies.

To be sold at my office, in the city of Québec,
on the SECOND day of JUNE next, at TEN
o'clock in the forenoon. Said writ returnable on
the fifth day of June next.

Québec, 29th March, 1882. Sheriff.
[First published, 1st April, 1882.] 1150

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } WILLIAM WATSON
No. 2588. } WIGHT, heretofore of
the city of Québec, and now of Seaham Harbour,
in the county of Durham, in that part of the
United Kingdom of Great Britain and Ireland,
called England, stevedore ; against WILLIAM
ELLIS, of the said city of Québec, victualler, to
wit :

No. 2376, of the official cadastre of Champlain
ward, of the city of Québec, being a lot of ground
and beach of an irregular figure ; bounded to the
north west by Champlain street and by No. 2377,
to the south east by low water mark of the river
Saint Lawrence by No. 2377 A, to the south west
by No. 2380, and to the north east by No. 2371,
containing 3440 feet in superficies—together
with the buildings, wharf, &c., circumstances and
dependencies.

Subject to the several charges, clauses and con-
ditions mentioned in the opposition *afin de charge*
of the Québec Harbour Commissioners, and in the
judgment maintaining the same.

To be sold at the sheriff's office, in the city of
Québec, the FIFTH day of JUNE next, at TEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
the thirty first day of July next.

Québec, 10th May, 1882. Sheriff.
[First published, 13th May, 1882.] 1558

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Québec, to wit : } ISIDORE COUTURE, of the
No. 1918. } Parish of Notre Dame de la
Victoire, in the county of Lévis, farmer ; against
GEORGE LANGLAIS, of the same place, carpen-
ter, at the *folle enchère* and costs of Pierre Belle-
rive.

Lot No. 365, of the official cadastre of the parish
of Notre Dame de la Victoire, being a lot bounded
on the north by No. 364, on the south by Saint
George street, on the east by a projected street,

par le No. 369, mesurant cinquante-cinq pieds de front sur cent pieds de profondeur, contenant en superficie cinq mille cinq cent pieds (5,500), plus ou moins—avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. A la charge d'une rente foncière annuelle de quatorze piastres en faveur du dit Isidore Couture, payable le quinze de juillet de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

Québec, 10 mai 1882. Shérif.
[Première publication, 13 mai 1882.] 1559 2

C. ALLEYN,

Sheriff.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**ANS une cause ou **PIERRE**
No. 1038. } **LEFRANÇOIS**, de la ville
de Lévis, mesureur de bois, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu William Russell, pilote, était Demandeur ; et **BRIDGET MARY FITZGIBBONS**, de la ville de Lévis, épouse séparée quant aux biens de Patrick Doran, du même lieu, arrimeur, et le dit **PATRICK DORAN**, mis en cause pour assister et autoriser sa dite épouse, étaient Défendeur ; le dit demandeur, es-qualité, Pierre Lefrançois, contre Bridget Mary Fitzgibbons, à savoir :

Le No. 37, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre de forme triangulaire, situé sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, mesurant cinquante-six pieds, plus ou moins, sur la rue Saint-Laurent, se terminant en arrière à un point, et ayant une profondeur de soixante pieds, plus ou moins, dans la ligne sud-ouest ; borné en arrière et au nord-est par Benjamin Huot dit St. Laurent, et de l'autre côté au sud-ouest par Etienne Dusseault—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire de Lévis, le TRENTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juillet prochain.

Québec, 27 avril, 1882. Shérif.
[Première publication, 29 avril 1882.] 1433 2

C. ALLEYN,

Sheriff.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **M**ARIE ANNE MARGUE-
No. 697. } **RITE HUOT**, de la cité
de Québec, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage de Louis Frédéric Chaperon, aussi de la cité de Québec, écuyer, médecin, et le dit **LOUIS FREDERIC CHAPERON**, mis en cause pour assister et autoriser sa dite épouse ; contre **HENRIETTE ELIZA HUOT**, de la cité de Québec, veuve de feu John Venner, en son vivant, de la cité de Québec, à savoir :

Le No. 1483, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement de trente-huit pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur ; borné au nord à la rue Saint-Joseph, au sud et à l'est par le No. 1484, et à l'ouest par le No. 1482—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

Québec, 27 avril 1882. Shérif.
[Première publication, 29 avril 1882.] 1437 2

C. ALLEYN,

Sheriff.

on the west by No. 369, measuring fifty five feet in front by one hundred feet in depth, containing in superficies five thousand five hundred feet (5,500) feet, more or less—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to the charge of yearly ground rent of fourteen dollars in favor of the said Isidore Couture, payable the fifteenth day of July of every year.

To be sold at the church door of Notre Dame de la Victoire de Lévis, on the FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the sixth day of June next.

Québec, 10th May, 1882. Sheriff.
[First published, 13th May, 1882.] 1560

C. ALLEYN,

Sheriff.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **I**N a cause wherein **PIERRE**
No. 1038. } **LEFRANÇOIS**, of the town
of Lévis, culler, in his quality of testamentary executor of the late William Russell, pilot, was Plaintiff; and **BRIDGET MARY FITZGIBBONS**, of the town of Lévis, wife separated as to property of Patrick Doran, of the same place, stevedore, and the said **PATRICK DORAN**, mis en cause to assist and authorize his said wife, was Defendant, the said plaintiff es-qualité, Pierre Lefrançois, against Bridget Mary Fitzgibbons, to wit :

Lot No. 37, of the official cadastre of Saint Lawrence ward, of the town of Lévis, being a lot of land of triangular shape, situate on the south side of Saint Lawrence street, measuring fifty six feet, more or less, on Saint Lawrence street, ending in rear at a point, and having a depth of sixty feet, more or less, on the south west alignment ; bounded in rear and on the north east by Benjamin Huot dit St. Laurent, and on the other side to the south west by Etienne Dusseault—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre-Dame de la Victoire de Lévis, on the THIRTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fourth day of July next.

Québec, 27th April, 1882. Sheriff.
[First published, 29th April 1882.] 1434

C. ALLEYN,

Sheriff.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **M**ARIE ANNE MARGUE-
No. 697. } **RITE HUOT**, of the city
of Quebec, wife separated as to property by marriage contract of Louis Frederic Chaperon, also of the city of Quebec, esquire, physician, and the said **LOUIS FREDERIC CHAPERON**, mis en cause to assist and authorize his said wife ; against **HENRIETTE ELIZA HUOT**, of the city of Quebec, widow of the late John Venner, in his lifetime, of the city of Quebec, to wit :

Lot No. 1483, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, being a lot of thirty eight feet in front by eighty feet in depth ; bounded on the north by Saint Joseph street, on the south and east by No. 1484, and on the west by No. 1482—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of July next.

Québec, 27th April, 1882. Sheriff.
[First published, 29th April, 1882.] 1438

C. ALLEYN,

Sheriff.

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit.

Canada, } JOSEPH ADHEMARE
Province de Québec, } MARTIN, marchand,
District de Rimouski, } de la ville de Saint-Germain
No. 1411. } de Rimouski, Demandeur;
contre PIERRE PINEAU, sectionnaire sur le
chemin de Fer Intercolonial, du même lieu, Défendeur, savoir :

Un certain emplacement sis et situé dans la ville de Saint-Germain de Rimouski, de deux perches et demi de front sur cinq perches de profondeur; borné au nord-ouest et au nord-est par Joseph St. Laurent, au sud-est à Magloire Belisle, et au sud-ouest à Chrysostôme Lavoie—avec une maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement faisant partie du lot No. 62, du cadastre officiel de la susdite ville, et sujet à une rente constituée annuelle de cinq piastres courant, payable à Joseph St. Laurent.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la ville de Saint-Germain de Rimouski, le QUATRIEME jour du mois de JUILLET prochain (1882), à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet aussi prochain.

C. F. LAPOINTE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 24 avril 1882. 1389-2
[Première publication, 29 avril 1882.]

Cour Supérieure—Siégeant à Québec.

Canada, } LOUIS JULES BE-
Province de Québec, } LANGER, de
District de Rimouski, } Québec, avocat, Deman-
No. 2072. } deur; contre ELZEAR
LAFRANCE, ci-devant de Berthier, et mainte-
nant absent de cette province de Québec, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située ci-devant en la paroisse de Sainte-Flavie, au lieu appelé "Grand Remou," et maintenant faisant partie de la paroisse de Saint-Joseph de Lepage, contenant deux arpents, une perche et sept pieds de front sur trente arpents, plus ou moins, de profondeur; borné au nord par George Chamberland, au nord-est par la Rivière Métis, au sud par le révérend Moïse Duguay, Prudent Roussel, Jean-Baptiste Gagnon et Jean-Baptiste Ross ou leurs représentants, et au sud-ouest par Samuel Gagnon ou ses représentants—circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Joseph de Lepage, le DIXIEME jour du mois de JUILLET prochain (1882), à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de juillet aussi prochain.

C. F. LAPOINTE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 18 avril 1882. 1449-2
[Première publication, 29 avril 1882.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Circuit Court.

Canada, } JOSEPH ADHEMARE
Province of Québec, } MARTIN, merchant, of
District of Rimouski, } the town of Saint Germain
No. 1411. } de Rimouski, Plaintiff;
against PIERRE PINEAU, section master on the
Intercolonial Railway, of the same place, Defen-
dant, to wit :

A certain lot situate and being in the town of Saint Germain de Rimouski, of two perches and a half in front by five perches in depth; bounded on the north west and north east by Joseph St. Laurent, on the south east by Magloire Belisle, and on the south west by Chrysostôme Lavoie—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Said lot forming part of the official lot No. 62, of the cadastre of the said town, and subject to a constituted yearly rent of five dollars currency, payable to Joseph St. Laurent.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Saint Germain de Rimouski, on the FOURTH day of the month of JULY next, (1882), at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of July also next.

C. F. LAPOINTE,

Sheriff's Office, Shérif.
Rimouski, 24th April, 1882. 1390
[First published, 29th April, 1882.]

Superior Court—Sitting at Québec.

Canada, } LOUIS JULES BELAN-
Province of Québec, } GER, of Québec, advo-
District of Québec, } cate, Plaintiff; against
No. 2072. } ELZEAR LAFRANCE,
formerly of Berthier, and now absent from this
province of Québec, Defendant, to wit :

A land situate and being heretofore in the parish of Sainte Flavie, at the place called *Grand Remou*, and now forming part of the parish of Saint Joseph de Lepage, containing two arpents, one perch and seven feet in front by thirty arpents, more or less, in depth; bounded on the north by George Chamberland, on the north east by the River Metis, on the south by the reverend Moïse Duguay, Prudent Roussel, Jean-Baptiste Gagnon and Jean-Baptiste Ross or their representatives, and on the south west by Samuel Gagnon or his representatives—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Joseph de Lepage, on the TENTH day of the month of JULY next, (1882), at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of July also next.

C. F. LAPOINTE,

Sheriff's Office, Shérif.
Rimouski, 18th April, 1882. 1450
[First published, 29th April, 1882.]

Ventes par le Shérif.—St-François

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit dans et pour le comté de Richmond, à Richmond.

Saint-François, à savoir : { VALENTINE COOKE, du canton de Wendover, en le district d'Arthabaska, marchand de bois, Demandeur; contre les terres et tenements de ADOLPHE LAMPROHON et EDOUARD POIRIER, tous deux du canton de Cleveland, en le district de Saint-François, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit Edouard Poirier.

Le quart nord-ouest et plus particulièrement la moitié nord-ouest de la moitié nord-est du lot numéro vingt-trois, dans le douzième rang des lots du dit canton de Cleveland, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en le village de Richmond, en le dit district, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 16 mai 1882. 1663
[Première publication, 27 mai 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : { CHARLES EDWARD ARMITAGE, du canton de Eaton, en le district de Saint-François, commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements de GEORGE G. HACKETT, de la cité de Boston, en l'Etat de Massachusetts, un des Etats-Unis de l'Amérique, Défendeur, à savoir :

Cette maison en pierre située sur le lot numéro seize, dans le quatrième rang des lots du canton de Compton, en le district de Saint-François, près de la station de la compagnie de chemin de fer Grand Tronc à Compton—avec le droit de se servir du morceau de terre de soixante pieds carrés sur lequel la dite maison de pierre est érigée. Sujette au paiement d'une rente foncière de dix piastres par année, et les arrérages de rente au montant de seize piastres, payable à William Sherman, de Compton, cultivateur.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, en le dit district de Saint-François, le TRENTE-UNIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 22 mai 1882. 1689
[Première publication, 27 mai 1882.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court in and for the county of Richmond, at Richmond.

Saint Francis, to wit : { VALENTINE COOKE, No. 832. } of the township of Wendover, in the district of Arthabaska, lumber merchant, Plaintiff; against the lands and tenements of ADOLPHE LAMPROHON and EDOUARD POIRIER, both of the township of Cleveland, in the district of Saint Francis, Defendants, to wit :

As belonging to the said Edouard Poirier.

The north west quarter or more properly the north west half of the north east half of the lot number twenty three, in the twelfth range of lots in the said township of Cleveland, containing fifty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the TWENTY NINTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of October next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 16th May, 1882. 1664
[First published, 27th May, 1882.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : { CHARLES EDWARD ARMITAGE, of the township of Eaton, in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of GEORGE G. HACKETT, of the city of Boston, in the State of Massachusetts, one of the United States of America, Defendant, to wit :

That certain stone house, situate on lot number sixteen, in the fourth range of lots in the township of Compton, in the district of Saint Francis, near the Compton station of the Grand Trunk Railway Company—with the right to use the parcel of land sixty feet square whereon said stone house is erected. Subject to the payment to William Sherman, of Compton, farmer, of a ground rent of ten dollars per annum, and arrears of rent to the amount of sixteen dollars.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district of Saint Francis, on the THIRTY FIRST day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 22nd May, 1882. 1690
[First published, 27th May, 1882.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } JOHN J. HARGRAVE,
No. 341. } commerçant, du vil-
lage de Richmond, dans le district de Saint-Fran-
çois, Demandeur ; contre les terres et tenements
de GEORGE DUNTIN, du même lieu, Défendeur,
à savoir :

Cette étendue de terre connue comme lot à
bâtir ou emplacement situé dans le dit village de
Richmond, et faisant partie du lot numéro seize,
dans le quatorzième rang des lots situés dans le
canton de Cleveland, dans le dit district, et étant
le lot numéro cinq, sur un plan terrier des lots
situés dans le dit village de Richmond, contenant
près d'un quart d'acre de terre en superficie, soit
une chaîne et trente-un chaînons et demi de lar-
geur en front sur une chaîne et quatre-vingt-cinq
chaînons de profondeur ; bornée en front par le
chemin de la Reine—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du registraire de
la division d'enregistrement du comté de Rich-
mond, dans le dit village de Richmond, le HUI-
TIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE
heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le
sixième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif.

Shérif.

Sherbrooke, 19 avril 1882.

1387 2

[Première publication, 29 avril 1882.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } JOHN J. HARGRAVE,
No. 341. } of the village of Rich-
mond, in the district of Saint Francis, trader, Plain-
tiff ; against the lands and tenements of GEORGE
DUNTIN, of the same place, Defendant, to wit :

That certain piece or parcel of land known as a
building lot or emplacement situate in the said
village of Richmond, and forming part and portion
of the lot number sixteen, in the fourteenth range
of lots in the township of Cleveland, in said district,
and being lot number five, on a certain ground
plan of lots in the said village of Richmond, and
containing nearly one quarter of an acre of land
in superficies, being one chain and thirty one and
a half links in breadth in front by one chain and
eighty five links in depth ; and bounded in front
by the Queens highway—with the buildings ther-
eon erected and made.

To be sold at the registry office of the registra-
tion division of the county of Richmond, in the
village of Richmond aforesaid, on the EIGHTH
day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the
forenoon. The said writ returnable on the sixth
day of October next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,

Sheriff.

Sweetsburgh, 19th April, 1882.

1388

[First published, 29th April, 1882.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HERITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné, avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente ;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit dans et pour le comté de Rouville.
Saint-Hyacinthe, à savoir : } JOSEPH A. AR-
No. 2200. } CHAMBAULT,

Demandeur ; contre FRANÇOIS MAROTTE, Dé-
fendeur, à savoir :

Un terrain au village de Marie-Ville, de forme
irrégulière, contenant environ un demi arpent en
superficie, plus ou moins ; tenant en front la rue
Sainte-Marie, en profondeur la rue Desblé, d'un
côté Godfroid Rouleau, et de l'autre côté la rue
Laberge—avec une maison et autres bâtisses des-
sus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la
paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, le VINGT-
SEPTIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE
heures de l'avant-midi. Bref rapportable le qua-
trième jour d'août 1882.

L. S. ADAM,

Bureau du Shérif,

Shérif.

Saint-Hyacinthe, 17 mai 1882.

1665

[Première publication, 27 mai 1882.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, à savoir : } DAME ADELAIDE
No. 2452. } CHAGNON,

Demanderesse ; contre JOSEPH CHAGNON,

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per-
sons having claims on the same which the Regis-
trar is not bound to include in his certificate,
under article 700 of the Code of Civil Procedure
of Lower Canada, are hereby required to make
them known according to law. All oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or
other oppositions to the sale, except in cases of
Venditioni Exponas, are required to be filed with
the undersigned, at his office, previous to the fif-
teen days next preceeding the day of sale ; op-
positions *afin de conserver* may be filed at any time
within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the county of Rouville.
Saint Hyacinthe, to wit : } JOSEPH A. AR-
No. 2200. } CHAMBAULT,

Plaintiff ; against FRANÇOIS MAROTTE, Defen-
dant, to wit :

A lot of land in the village of Marie Ville, of an
irregular form, containing about half an arpent in
superficies, more or less ; joining in front Sainte
Marie street, in rear Desblé street, on one side
Godfroid Rouleau, and on the other side Laberge
street—with one house and others buildings ther-
eon erected.

To be sold at the church door of the parish of
Sainte Marie de Monnoir, on the TWENTY
SEVENTH day of JULY next, at ELEVEN
o'clock in the forenoon. Writ returnable on the
fourth day of August, 1882.

L. S. ADAM,

Sheriff's Office,

Sheriff.

Saint Hyacinthe, 17th May, 1882.

1666

[First published, 27th May, 1882.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } DAME ADELAIDE
No. 2452. } CHAGNON,

Plaintiff ; against JOSEPH CHAGNON, senior,

père, Défendeur ; et Téléphore Lacroix, curateur, à savoir :

Une terre située dans la paroisse de Saint-Damase, dans le comté et district de Saint-Hyacinthe, étant le numéro cent quarante-deux (142), aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Damase, contenant environ quarante-cinq arpents en superficie, plus ou moins, de forme irrégulière ; tenant par un bout à la rivière Yamaska, par l'autre bout aux terres du rang Corbin, d'un côté à Jean-Bte. St. Pierre, et d'autre côté à Dame Malvina Bachand—avec une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendue sujette aux rentes, charges, obligations et prestations qui peuvent être encore dues à Dame Adélaïde Chagnon, veuve de feu Alexis Gosselin, en vertu d'un acte de donation par Alexis Gosselin et son épouse à Désiré et François Gosselin, reçu sous le No. 2270, le vingt-neuf septembre mil huit cent cinquante-neuf, à Saint-Damase, devant F. Brin, notaire, et aussi en vertu d'un acte de vente par Joseph Chagnon, es-qualité, à Malvina Bachand, veuve de feu Désiré Gosselin, le quatre mai mil huit cent soixante et dix-sept, No. 15108, à Saint-Hyacinthe, devant H. R. Blanchard, notaire.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Damase, le DEUXIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le dixième jour d'août 1882.

L. S. ADAM,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 23 mai 1882. 1687
[Première publication, 27 mai 1882.]

Defendant ; and Téléphore Lacroix, curator, to wit :

A land situate in the parish of Saint Damase, in the county and district of Saint Hyacinthe, being the number one hundred and forty two (142), of the official plan and book of reference for the said parish of Saint Damase, containing about forty five arpents in superficies, more or less, of an irregular form ; joining at one end the river Yamaska, at the other end the lands of the range Corbin, on one side Jean Bte. St. Pierre, and on the other side Dame Malvina Bachand—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold subject to the rents, charges, obligations and prestations which may be yet due to Dame Adelaide Chagnon, widow of the late Alexis Gosselin, by deed of donation by Alexis Gosselin and his wife to Désiré and François Gosselin, received under No. 2270, the twenty nine September, one thousand eight hundred and fifty nine, at Saint Damase, before F. Brin, notary, and also by a deed of sale by Joseph Chagnon, es-qualité, to Malvina Bachand, widow of the late Désiré Gosselin, the fourth of May, one thousand eight hundred and seventy seven, No. 15108, at Saint Hyacinthe, before H. R. Blanchard, notary.

To be sold at the church door of the parish of Saint Damase, on the SECOND day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the tenth day of August, 1882.

L. S. ADAM,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 23rd May, 1882. 1688
[First published, 27th May, 1882.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH NAPOLEON
No. 52. } BUREAU, de la cité
des Trois-Rivières, avocat, Demandeur ; contre
JEAN-BAPTISTE GAILLOUX, écuyer, grand constable, de la cité des Trois-Rivières, Défendeur, et George Arthur Fearon, huissier audienier de la Cour Supérieure et de Circuit, dans et pour le district des Trois-Rivières, résidant en la cité des Trois-Rivières, curateur au délaissement du défendeur.

La moitié sud d'un terrain situé en la cité des Trois-Rivières, sur la rue Notre-Dame, de trente-trois pieds de front sur environ cent vingt pieds de profondeur ; prenant son front à la dite rue Notre-Dame et sa profondeur au marché à foin ; joignant du côté nord-est à Claude Féron et Jean Baptiste Gailloux, de l'autre côté au sud-ouest à William Rickaby—avec une maison dessus construite sur le marché à foin, connu et désigné sous le numéro cinq cent six, des plan et livre de ren-

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } JOSEPH NAPOLEON
No. 52. } BUREAU, of the city
of Three Rivers, advocate, Plaintiff ; against JEAN
BAPTISTE GAILLOUX, esquire, high constable,
of the city of Three Rivers, Defendant, and George
Arthur Fearon, crier of the Superior Court and
Circuit Court, in and for the district of Three
Rivers, residing in the city of Three Rivers, curator
to the surrender made by the defendant.

The south half of a lot situate in the city of Three Rivers, on Notre Dame street, of thirty three feet in front by about one hundred and twenty feet in depth ; bounded in front by Notre Dame street aforesaid, and in rear by the hay market, on the north east side by Claude Féron and Jean Baptiste Gailloux, on the other side to the south west by William Rickaby—with a house thereon erected on the hay market, known and designated as number five hundred and six, on the

vois officiels du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières; prenant la dite moitié sud son front à la rue Notre-Dame, et se terminant à la profondeur de soixante pieds, joignant d'un côté au nord-est à Jean-Baptiste Gailloux, et de l'autre côté au sud-ouest à William T. Rickaby; à la charge pour la commodité commune de l'acquéreur et du défendeur d'un passage mitoyen sur le dit terrain, le long de la maison de Jean-Baptiste Gailloux, le défendeur, de huit pieds de largeur pour communiquer à la rue Notre-Dame, libre et sans obstructions.

Pour être vendu au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, dans le palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de juillet prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif
Trois-Rivières, 26 avril 1882. 1419 2
[Première publication, 29 avril 1882.]

official plan and book of reference of the registration cadastre for the city of Three Rivers; said south half being bounded in front by Notre Dame street, and ending in rear at a depth of sixty feet, on one side to the north east by Jean Baptiste Gailloux, and on the other side to the south west by William T. Rickaby; subject to the servitude, for the convenience of the purchaser and defendant, of a common passage over the said land along the house of Jean Baptiste Gailloux, the defendant, of eight feet in width to communicate with Notre Dame street, free and without obstruction.

To be sold at the sheriff's office of the district of Three Rivers, in the court house, in the city of Three Rivers, on the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of July next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 26th April, 1882. 1420
[First published, 29th April, 1882.]

Avis du Gouvernement.

Avis public est par le présent donné, qu'en vertu de l' "Acte d'incorporation des compagnies à fonds social," des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la Province de Québec, en date du vingt-troisième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-deux, incorporant Victor Hudon, négociant; David P. Beattie, commerçant; Louis Joseph Forget, courtier; Hubert Provost, entrepreneur, et Félix Boismenu, entrepreneur, tous de la cité de Montréal, pour la filature, le tissage, la fabrication et la vente des étoffes de toutes sortes, laines, coton, etc., sous le nom de "La Compagnie de filature Sainte-Anne, Hochelaga," avec un fonds social s'élevant en totalité à trois cent mille piastres, divisé en trois mille parts de cent piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la Province de Québec, ce vingt-troisième jour de mai 1882.

ET. THEOD. PAQUET,
Secrétaire.

1705

Government Notice.

Public notice is hereby given that under the joint stock companies incorporation Act, letters patent have been issued under the great seal of the Province of Quebec, bearing date the twenty third day of May, eighteen hundred and eighty two, incorporating Victor Hudon, trader, David P. Beattie, trader; Louis Joseph Forget, broker; Hubert Provost, contractor; Félix Boismenu, contractor, all of the city of Montreal, for the spinning, weaving fabrication and sale of stuffs of all sorts, wools, cotton, &c., under the name of "La compagnie de Filature Sainte-Anne, Hochelaga," with a total capital stock of three hundred thousand dollars, divided into three thousand shares of one hundred dollars each.

Dated at the office of the secretary of the Province of Quebec, this twenty third day of May, 1882.

ET. THEOD. PAQUET,
Secretary.

1706

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Virginie Tremblay, épouse de Louis Steben, cordonnier, de Montréal, dit district, dûment autorisée à ester en justice Demanderesse; vs. le dit Louis Steben, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cour.

Z. RENAUD,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 26 mai 1882. 1701

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, dans le but de constituer, par lettres patentes sous le grand sceau de la province, les personnes ci-après nommées, et telles autres qui pourront devenir actionnaires de la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporé sous le nom de "Montreal Steam Crane Co., dans le but de faire des affaires en la cité de Montréal, et dans d'autres ports du fleuve Saint-Laurent, en la Province de Québec, afin de charger et décharger pour les besoins de transport sur l'eau ou autrement le charbon et autres matériaux transportés par les dits vaisseaux par moyens de grues à vapeur, avec pouvoir aussi de faire des chemins à lisses et les maintenir, ou chemins nécessaires pour telles

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Virginie Tremblay, wife of Louis Steben, shoemaker, of Montreal, said district, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff; vs. the said Louis Steben, Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted in this cause.

Z. RENAUD,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 26th May, 1882. 1702

Notice is hereby given that application will be made to His Honor the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, in Council, for incorporation, by letters patent under the great seal of the Province, of the persons hereinafter named, and all others who may become shareholders in the company thereby created as a body politic and corporate under the name of the "Montreal Steam Crane Co.," with the object of carrying on business at the city of Montreal, and at other ports on the river Saint Lawrence, in the Province of Quebec, for the purposes of loading and unloading all sorts of vessels, sea-going or otherwise, of coal and other material carried by said vessels by means of "Steam cranes," with power also to lay-down, construct and maintain any and all rails, tracks, or road-beds necessary for such

grues et d'acquérir toute immeuble nécessaire pour les dites affaires dans les dits ports ; et avec le pouvoir aussi de faire toutes autres choses, des actes et contrats, et pour acquérir, maintenir et disposer de toute telle propriété ou propriétés qui peuvent devenir nécessaires se rapportant au but et l'objet en vue de la dite compagnie.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera en la dite cité de Montréal, en la dite Province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de quarante mille piastres divisés en quatre cents actions de cent piastres chacune.

Les noms au long, résidences et qualités des requérants pour la dite chartre sont James Power Cleghorn, marchand, Jackson Rae, agent financier, Walter Richard Elmenhorst, marchand, Robert Chamblet Adams, marchand, William Fraser Torrance, marchand, tous de la cité de Montréal, seront les premiers directeurs de la dite compagnie, et tous sont résidents au Canada, et la majeure partie sont sujets de Sa Majesté.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & ATWATER,
Solliciteurs des requérants.
Montréal, 25 mai 1882. 1703

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en conseil par les soussignés, pour obtenir des lettres patentes d'incorporation les constituant et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie proposée, en corps politique et incorporée, en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, 31^{ème} Vict., Chap. 25.

1. Le nom collectif de la compagnie sera "La Compagnie de Colonisation de la Rivière Ouelle."

2. Le but de la compagnie est d'acheter la savanne connu sous le nom "Grande Plaine de la Rivière Ouelle," pour la restaurer et l'améliorer, en la drainant, l'asséchant et la mettant en état d'être cultivée, et pour la vendre pour fins agricoles ou autres, en la subdivisant.

La compagnie aura aussi pour but si les actionnaires le jugent à propos d'extraire et manufacturer la tourbe qui recouvre la dite savanne, de manufacturer des engrais agricoles et de cultiver, et exploiter la dite savanne même, en tout ou en partie.

3. Les opérations de la dite compagnie se feront en la municipalité de la paroisse de la Rivière Ouelle, dans le district de Kamouraska, dans la province de Québec, et la principale place d'affaires de la dite compagnie sera en la dite paroisse de la Rivière Ouelle.

4. Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de trente mille dollars, \$30,000.

5. Le nombre des actions sera de trois cents, et le montant de chaque action de cent dollars, \$100.

6. Les signataires du présent avis et requérants sont :

L'honorable Charles Alphonse Pantaléon Pelletier, C. M. G., sénateur, avocat de Québec ; l'honorable Charles Eugène Panet, député-ministre de la Milice et de la Défense, de la cité d'Ottawa ; George Washington Stephens, M. P. P., avocat, de Montréal ; Charles Antoine Ernest Gagnon, M. P. P., notaire public, de la Rivière Ouelle, comté de Kamouraska ; Joseph Archer, junior, marchand de bois, de la cité de Québec.

Lesquels sont sujets anglais et seront aussi les premiers directeurs de la compagnie.

En foi de quoi nous avons signé le présent avis, le vingt-deuxième jour de mai de l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-deux.

C. A. P. PELLETIER,
GEO. W. STEPHENS,
CHS. A. ERN. GAGNON,
C. EUG. PANET,
JOSEPH ARCHER, JNR.

1711

cranes, and to acquire any real estate to the extent necessary for the purposes of said business at the said ports ; and with power also to do all and any such other things, acts and deeds and to acquire, maintain and dispose of all such property or properties as may be incidental to the purposes and objects of the said company.

The chief place of business of the said company is to be at the said city of Montreal, in the said Province of Quebec.

The amount of capital stock is to be forty thousand dollars, divided into four hundred shares of one hundred dollars each.

The names in full, the address and calling of the applicants for the said charter are James Power Cleghorn, merchant ; Jackson Rae, financial agent ; Walter Richard Elmenhorst, merchant ; Robert Chamblet Adams, merchant ; William Fraser Torrance, merchant, all of the city of Montreal, who are to be the first directors of the said company, and all of whom are resident in Canada, and the major part of whom are subjects of Her Majesty.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & ATWATER,
Solliciteurs for Applicants.
Montreal, 25th May, 1882. 1704

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Lieutenant Governor in council, by the undersigned, to obtain letters patent of incorporation, constituting them and all other persons who may become shareholders of the proposed company, a body politic and corporate, pursuant to the provisions of the joint stock companies incorporation act, 31st Vict., Chap. 25.

1. The corporate name of the company will be the Rivière Ouelle Colonization Company.

2. The object of the said company is to purchase the marsh known by the name of "Grande Plaine de la Rivière Ouelle," to reclaim and improve it, by draining, drying and putting it in a state fit for cultivation, and to sell it for agricultural and other purposes, on subdividing it.

The company will also have for its object, if the shareholders think fit, to extract and prepare the turf covering the said marsh, to manufacture agricultural manure, and to cultivate, and till the said marsh, wholly or in part.

3. The operations of the said company will be carried on in the municipality of the parish of Rivière Ouelle, in the district of Kamouraska, in the province of Quebec, and the principal place of business of the said company, will be in the said parish of Rivière Ouelle.

4. The amount of the capital stock of the said company will be thirty thousand dollars, 30,000.

5. The number of shares will be three hundred, and the amount of each share one hundred dollars, \$100.

6. The signers of the present notice and petitioners, are :

The honorable Charles Alphonse Pantaléon Pelletier, C. M. G., senator, advocate, of Quebec ; the honorable Charles Eugène Panet, deputy minister of Militia and Defense, of the city of Ottawa ; George Washington Stephens, M. P. P., advocate, of Montreal ; Charles Antoine Ernest Gagnon, M. P. P., notary public, of Rivière Ouelle, county of Kamouraska ; Joseph Archer, junior, lumber merchant, of the city of Quebec.

Who are english subjects and will be the first directors of the company.

In witness whereof we have signed the present notice, on the twenty second day of May, in the year of our Lord one thousand eight hundred and eighty two.

C. A. P. PELLETIER,
GEO. W. STEPHENS,
CHS. A. ERN. GAGNON,
C. EUG. PANET,
JOSEPH ARCHER, JNR.

1712

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Joseph W. Lamentagne, failli.

Le vingt-septième jour de juin prochain, le sous-
signé fera application à la dite cour pour obtenir
sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH W. LAMONTAGNE.

Par L. FORGET,

Son procureur *ad litem*.

Montréal, 25 mai 1882.

1709

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Joseph W. Lamontagne, an Insol-
vent.

On the twenty seventh day of June next, the
undersigned will apply to the said court for his
discharge under the said act.

JOSEPH W. LAMONTAGNE.

Per L. FORGET,

His attorney *ad litem*.

Montreal, 25th May, 1882.

1710

Bankrupt Notices

Avis de Faillite

RESOLVANT ACT OF 1875
 Canada,
 Province of Quebec,
 District of Montreal.
 In the matter of Joseph W. Lamontagne, an Insolvent.
 On the twenty seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for an order of sequestration under the said act.
 JOSEPH W. LAMONTAGNE,
 Par L. FORTET,
 His attorney at law.
 Montreal, 27th May, 1882.
 1110

ACTE DE FAILLITE DE 1875
 Canada,
 Province de Québec,
 District de Montréal.
 Dans l'affaire de Joseph W. Lamontagne, failli.
 Le vingt-septième jour de juin prochain, le soussigné se présentera à la dite cour pour obtenir un décret de séquestration en vertu de la dite loi.
 JOSEPH W. LAMONTAGNE,
 Par L. FORTET,
 Son procureur en droit.
 Montréal, 27 mai 1882.
 1109